



# RAPPORT ANNUEL

2018

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC  
DE PRÉVENTION ET DE GESTION  
DES DÉCHETS**



## **Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel**

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des déchets ménagers. Le décret n° 2015-1827, pris en application de la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), vient modifier le contenu du rapport en définissant les indicateurs d'ordre technique et financier.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2018 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet **[www.montpellier3m.fr](http://www.montpellier3m.fr)**.

*Crédits photos Montpellier Méditerranée Métropole*

*Textes : Direction de la Propreté et de la Valorisation des Déchets - SCORVAL / Maquette : La Fourmi Rouge*

# Sommaire

## Chiffres clés

## Présentation générale

## Les temps forts de l'année 2018

### 1 La prévention des déchets p. 11

Engagements et actions pour la prévention des déchets, indices

### 2 La collecte p. 15

Flux collectés, contenants, règlement, types de collectes

### 3 La valorisation p. 25

Valorisation matière, organique et énergétique

### 4 Le traitement p. 29

Unité AMETYST, centre DEMETER, ISDND Castries, Grammont, OCREAL

### 5 L'exploitation des Points Propreté p. 35

Installations, programme de modernisation, filières, accueil des professionnels

### 6 La communication p. 39

Temps forts 2018, actions des messagers du tri, n° gratuit, partenariats

### 7 L'administratif et le financier p. 43

Financement du service, dépenses, recettes

### 8 Perspectives 2019 p. 47

Rénovations, démarches et expérimentations, sensibilisation



Bioseaux



La roue du tri



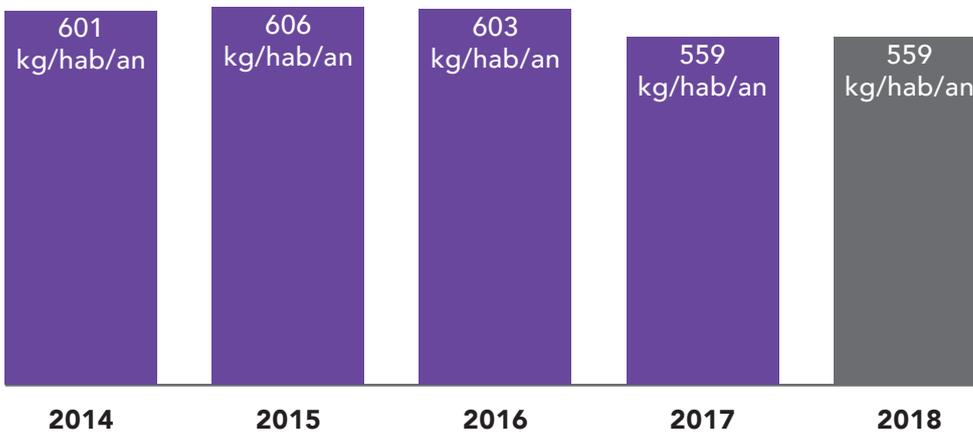
Point Propreté Baillargues



Collecte mobile

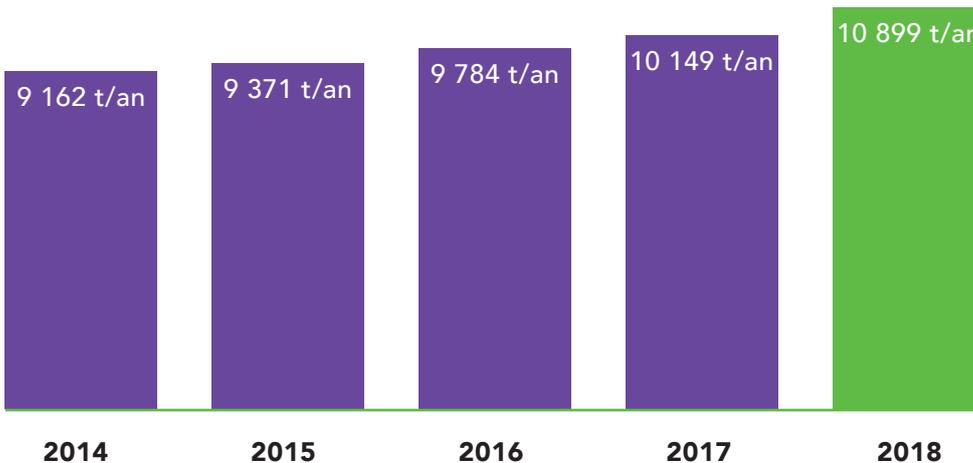
# Chiffres clés

## Production annuelle de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant



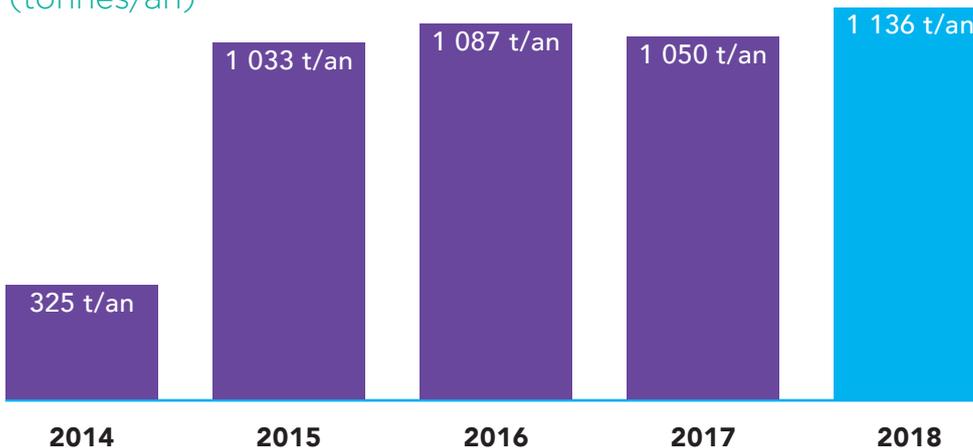
La loi TECV porte à -10% l'objectif national de diminution entre 2010 et 2020 du ratio annuel de production par habitant des DMA. Objectif d'ores et déjà atteint en 2017.

## Tonnage « verre » collecté sélectivement (tonnes/an)



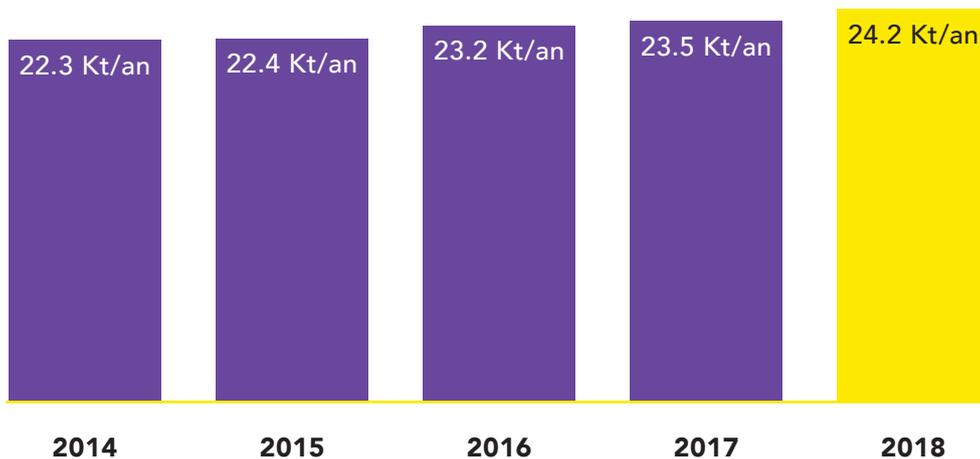
Grâce aux efforts réalisés sur l'équipement en Points d'Apport Volontaire (plus de 1 000 conteneurs aujourd'hui en place), le tonnage de verre a augmenté : +7.4% entre 2017 et 2018.

## Tonnage « textile » collecté en Points Verts (apport volontaire) (tonnes/an)



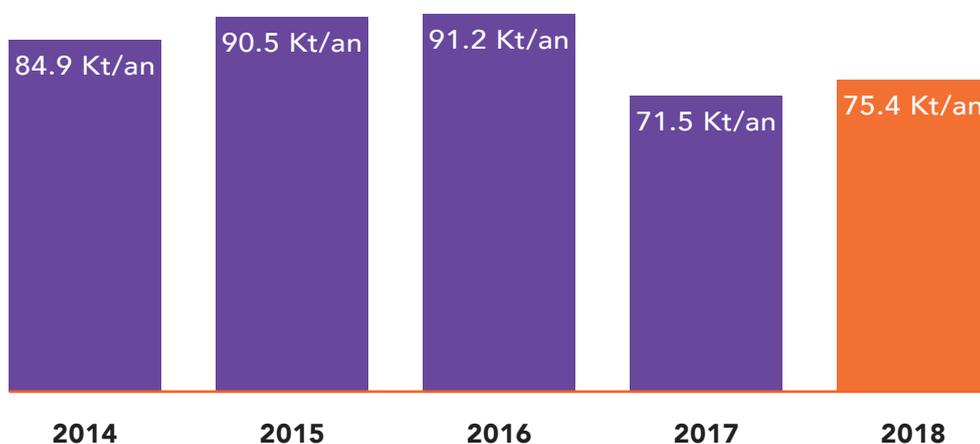
Grâce à une mobilisation toujours croissante des usagers de la Métropole, la collecte de textile a progressé : + 8.2% entre 2017 et 2018.

## Tonnage « recyclables secs » collecté (bacs et sacs jaunes) (milliers de tonnes/an)



**Malgré une capacité d'accueil dépassée, les tonnages entrants au Centre de tri DEMETER ont progressé de +2.6% entre 2017 et 2018.**

## Tonnage entrant en Points Propreté (déchèteries) (milliers de tonnes/an)



**Tonnage entrant en déchèteries 2018 : 75 395 tonnes.**  
> +93% pour filière REP Ecomobilier  
> +11% pour la filière DEEE  
> +19% pour la collecte des déchets spéciaux.

# Présentation générale

## Le territoire

31 communes composent aujourd'hui le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole pour 457 839 habitants (population IN-SEE 2015).

Sa ville centre, Montpellier, compte 277 639 habitants.

Sa croissance démographique est la plus élevée de France et 50% de sa population à moins de 34 ans.

Chaque mois, elle accueille plus de 300 nouveaux arrivants.



Le projet de territoire « Montpellier Métropole Territoires », initié en 2014, a pour objectif principal de fixer un cap à un développement durable et équilibré du territoire, respectueux de l'échelle communale. En ce sens, cette démarche intègre, enrichit et définit les grands principes d'organisation spatiale

des politiques publiques de la Métropole, en matière d'accueil des populations et des entreprises, de déplacements, d'environnement, d'agroécologie et d'alimentation, de résilience, etc.

## Compétences

A la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » déjà exercée par la Communauté d'Agglomération de Montpellier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 s'est ajoutée la compé-

tence « propreté des espaces publics » dans le cadre du transfert global au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de la compétence « création, entretien et aménagement des voiries et espaces publics ».

## L'historique

En 2016, la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets (DPGD) est ainsi devenue la Direction de la Propreté et de la Valorisation des Déchets (DPVD) de Montpellier Méditerranée Métropole. Suite au transfert de la compétence « voirie » à la Métropole, la propreté des espaces publics a ainsi été confiée à la DPVD sur le territoire de la ville de Montpellier et aux pôles « voirie » de la Direction de l'Action Territoriale sur les autres communes.

## Les missions

La DPVD de Montpellier Méditerranée Métropole développe une gamme de missions dans le but d'assurer la propreté de l'espace public sur la ville de Montpellier et la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés collectés sur l'ensemble du territoire métropolitain, à savoir :

- la politique de prévention des déchets,
- les collectes des déchets résiduels et collectes sélectives des déchets recyclables,
- la gestion des équipements de proximité (déchèteries et colonnes d'apport volontaire),
- l'exploitation du centre de tri DEMETER des déchets recyclables secs,
- l'exploitation de la plateforme de broyage des déchets végétaux de Grammont,
- l'exploitation des unités de valorisation et de traitement des déchets (unité de méthanisation AMETYST et installation de stockage des déchets non dangereux de Castries),
- le développement des nouvelles filières de valorisation.

## Les équipements



# Les temps forts de l'année 2018

**10 899**

tonnes de verre collectées en 2018

**1 136**

tonnes de textile collectées en 2018

**24 181**

tonnes de recyclables secs collectées en 2018

## Quand la sensibilisation à la propreté rejoint la sensibilisation aux gestes de tri

La Métropole a accompagné, en 2018, 35 opérations de nettoyage sur différents quartiers de la Ville, à l'initiative de plus d'une vingtaine d'associations (berges de cours d'eau, places et rues des quartiers, « plogging »). Des gants et des pinces sont prêtés aux organisateurs, des sacs mis à disposition et des lieux de dépose des sacs remplis identifiés en vue de leur enlèvement par les services propreté. Des opérations de ramassage de mégots sont également réalisées à l'occasion

desquelles la Métropole distribue aux participants des cendriers de poche.

Certaines de ces opérations sont l'occasion de sensibiliser les participants au tri des déchets par un ramassage sélectif des déchets. Dans ce cas, un éco-messager de la Métropole accompagne l'opération équipé de guides de tri et de sacs jaunes transparents dans lesquels les déchets recyclables sont déposés.

## Les adaptations aux besoins des habitants

La Métropole a également développé le dispositif des parcs à sapins sur la Ville de Montpellier permettant ainsi aux habitants de la ville dense de déposer leurs sapins ailleurs que sur les trottoirs.

En effet, le territoire métropolitain compte 21 déchèteries ce qui, à l'échelle de ses 31 communes, constitue un maillage fin apprécié par les habitants.

Chaque mois de janvier depuis plus de 10 ans, la Métropole distribue des bons de retrait de compost à tout usager qui ramène un sapin de Noël en déchèterie (près de 5 000 habitants bénéficient de ce bon chaque année).

La ville-centre qui concentre plus de 60% de la population de la Métropole ne compte que 5 installations d'apport volontaire de ces déchets occasionnels. L'on assiste ainsi chaque mois de janvier à de nombreux dépôts illicites des sapins sur les trottoirs de la Ville. 8 parcs à sapins ont été installés dans la Ville de Montpellier en janvier 2018 et, fort du succès rencontré, 28 parcs ont été déployés en janvier 2019.

4 504 sapins y ont été déposés en 3 semaines permettant ainsi de gagner en propreté, tout en recyclant des arbres de Noël en compost.



## La confirmation du bon fonctionnement des nouveaux équipements sur Ametyst

AMETYST a traité en 2018 la totalité des 129 864 tonnes de déchets résiduels et biodéchets collectés sur le territoire de la Métropole, en diminution de 1,1 % par rapport à l'exercice précédent, à l'exception des déchets non méthanisables collectés sur certaines zones d'activité économiques qui sont acheminés directement sur l'usine de valorisation énergétique Ocréal. L'unité AMETYST a également accueilli 9 752 tonnes de biodéchets tiers.

2018 a confirmé les excellents résultats apparus dès la première année d'exploitation des nouveaux équipements du procédé de méthanisation à haute teneur en matière sèche et au procédé « d'ultracriblage » mis en œuvre dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 permettant de garantir une disponibilité de 100% des équipements et une production d'énergie sans équivalent. 28 060 tonnes de compost normés ont été produites et valorisées, ainsi que 2 106 tonnes de métaux. La production d'énergie se stabilise avec près de 34 200 MWh électriques et thermiques valorisés (auto consommation, revente au réseau électrique, alimentation du réseau de chaleur de la ZAC des Grisettes et du réseau de chaud et de froid de la nouvelle polyclinique Saint Roch). À terme, les 2 300 logements de la ZAC des Grisettes seront alimentés depuis AMETYST. L'installation de pré-traitement des effluents opérationnelle depuis fin 2016, au terme de la période de montée en charge du process biologique fonctionne également conformément aux performances contractuelles.

Par ailleurs, les améliorations et travaux sur l'unité ont été poursuivis :

- En matière de traitement de l'air, les réglages du dispositif de captation et de traitement de l'air en sortie des BRS ont été finalisés pour achever de traiter les dernières nuisances ressenties,
- Sur les installations de valorisation du biogaz, au terme des études de projet des aménagements nécessaires à l'amélioration de l'exploitabilité des réseaux, les consultations d'entreprises ont été finalisées afin d'assurer les opérations de maintenance de manière efficace en limitant les pertes d'exploitation en vue d'un démarrage des travaux mi-2019.



## La mise sur rail du nouveau centre de tri

Le centre de tri des déchets ménagers recyclables secs DEMETER construit par la Communauté d'Agglomération de Montpellier a été mis en service en 1994 et constituait à cette date la deuxième installation de ce type réalisée en France. Depuis plus de 20 ans il accueille les collectes sélectives des 31 communes membres soit 24 181 tonnes en 2018. Cette installation de conception désormais ancienne et utilisant un process de tri en fin de cycle arrive en limite de capacité et nécessite des investissements conséquents afin d'améliorer son efficacité.

Au terme des études menées en 2013, il est apparu que la solution consistant en la réutilisation du bâtiment existant et en l'extension des équipements sur la parcelle de terrain adjacente, propriété de la Métropole, pour porter la capacité de tri à 35 000 tonnes par an limite les coûts d'investissement et la durée de l'arrêt de l'exploitation et donc les surcoûts

pendant la phase de travaux.

L'année 2018 a permis au titulaire du marché global de performance pour la conception, construction et exploitation du process désigné fin 2017, et qui a pris, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la direction de l'exploitation du centre de tri, d'élaborer avec le groupement de maîtrise d'œuvre et la Métropole de Montpellier les dossiers réglementaires relatifs à la demande de permis de construire d'une part et à la demande d'autorisation environnementale d'autre part. Au terme de l'instruction administrative, le permis de construire a été délivré le 25 octobre 2018, et l'autorisation d'exploiter le 26 décembre. Les travaux ont débuté dès le mois de janvier 2019, permettant d'envisager la remise en service industriel de l'installation tout début 2020 conformément au planning prévisionnel.

## Une collecte du verre toujours soutenue

L'année 2018 a permis de finaliser le chantier de modernisation du parc de colonnes d'apport volontaire du verre, débuté en 2012. Au total, fin 2018, ce sont 1 000 conteneurs qui sont à disposition des usagers.

En 2018, la quantité de verre usagé collectée a augmenté de 6.4 % par rapport à 2017 soit 608 tonnes ! 10 130 tonnes de verre ont été collectés en apport volontaire et 769 tonnes au-

près des professionnels. Cette poursuite de l'effort sur la collecte du verre a été accompagnée par un renforcement de la communication sur le tri du verre au travers de nouveaux visuels. En complément, une communication de proximité sur les nouveaux points de l'ultracentre de la ville de Montpellier été menée en porte-à-porte avec distribution de sacs cabas dédié.

## Un accompagnement des foyers : le « Défi Eco Responsable »

L'expérimentation de « coaching » des habitants aux écogestes engagée en 2015, en partenariat avec la SERM et E3d Environnement, et à laquelle la régie des Eaux de la Métropole de Montpellier s'est associée auprès des nouveaux îlots résidentiels des quartiers Port Marianne et Antigone à Montpellier a été poursuivie et étendue en 2018 à un secteur géographique englobant 10 000 foyers.

6 700 foyers, soit plus de 60% de la population du périmètre d'étude, ont adhéré en 2018 à la démarche baptisée « Défi Eco Responsable » et sont désormais accompagnés pour une durée de 18 mois.

## La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets du 17 au 24 novembre 2018, Montpellier Méditerranée Métropole s'est mobilisé afin de sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets générée et de donner des clés pour agir. Des animations ont été proposées tout au long de la semaine sur le territoire de la Métropole.

### Actions mises en place :

- Collectes de jouets dans les écoles volontaires de la ville de Montpellier en partenariat avec Emmaüs
  - > 30 écoles participantes à l'opération de collecte de jouets
  - > Environ 400 kg de jouets collectés au profit d'Emmaüs
- 2 Collectes solidaires en partenariat avec Emmaüs
  - > 2 tonnes de textile collectées
  - > 8,5 m3 d'objets divers (bibelots, livres, jouets, meubles...)
  - > Près de 50 petits appareils électriques collectés
- Troc & Troc (troc étudiants sur le site Richter) avec un stand d'information animé par la CLCV, un vélo-smoothie pour sensibiliser au gaspillage alimentaire des fruits avec la distribution de gobelets réutilisables (Ecocup)
- Quizz « Ensemble, réduisons nos déchets » à destination des agents de la mairie, du CCAS et de la Métropole
  - > Des kits « Zero déchet » mis en jeu
  - > Des places pour participer à des ateliers de réemploi de palettes
- Ateliers de réemploi de palettes - jeu concours sur le Facebook de la Métropole de Montpellier
  - > Des places pour participer à des ateliers de réemploi de palettes
- Interventions scolaires « Réduire ses déchets »
  - > 10 animations
- Distribution de composteurs et animation compostage
  - > Plus de 80 composteurs individuels distribués

1

# La prévention des déchets



Quartier des Grisettes – Montpellier

**15 000**

**STOP PUB distribués**

**1 160**

**nouveaux composteurs  
individuels installés**

**6 700**

**foyers inscrits  
à une vaste campagne  
de « coaching » aux éco-gestes**

# La prévention des déchets

A - L'engagement de Montpellier Méditerranée Métropole en faveur de la réduction des déchets ..... p. 12  
 B - Indice de réduction des déchets stockés ..... p. 12  
 C - Les principales réalisations 2018 sur le thème de la prévention ..... p. 12

## A - L'engagement de Montpellier Méditerranée Métropole en faveur de la réduction des déchets

INDICATEUR	PRODUCTION DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)					Évolution 2017/2018	
	2014	2015	2016	2017	2018		
Tonnage annuel (t/an)	256 854	263 256	266 411	251 494	256 018	+ 4 524	+1.8%
Ratio kg/an/habitant	601	606	603	559	559	0	0%

Entre 2010 et 2016, la production d'Ordures Ménagères a baissé de -9% à la faveur du programme local de prévention des déchets mené par la Métropole. Simultanément, les apports en déchèteries augmentaient, annulant les effets de la baisse des OMA. La rationalisation des conditions d'accès en déchèteries a permis en 2017 d'enregistrer une baisse significative du ratio de production globale des déchets par habitant (DMA) qui, malgré une légère augmentation en 2018, restent très inférieurs en 2018 au niveau de 2016.

## B - Indice de réduction des déchets stockés

En 2018, ont été stockées 94 665 tonnes de déchets d'origine ménagère produites sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole, en hausse de 13% par rapport à 2017 qui avait marqué une baisse de 17 %. Cette hausse est notamment due à l'indisponibilité de l'unité de valorisation énergétique OCREAL du fait du changement de la turbine de production électrique.

## C - Les principales réalisations 2018 sur le thème de la prévention

Parmi les actions ayant contribué à une diminution conséquente des quantités de déchets ménagers produites par habitant en 2018, on peut citer en particulier :

### Le STOP PUB

15 000 STOP PUB ont été distribués en 2018 par les guichets uniques, les éco-messagers lors d'animations et dans le cadre du défi éco-responsable, soit une réduction potentielle de 150 tonnes de papier (publicités dans les boîtes aux lettres et autres courriers non adressés). Les STOP PUB sont également largement diffusés lors des différentes manifestations de la Métropole (Antigone des Associations, Foire Internationale de Montpellier...).



## L'accompagnement au compostage

### Compostage individuel

Dès fin 2001, des composteurs individuels ont été mis gratuitement à disposition des ménages ayant un jardin. 1 160 nouveaux matériels ont été distribués en 2018 et, à ce jour, le nombre de composteurs distribués avoisine les 26 000 unités.



Composteur dans le quartier des Grisettes

Poursuivant les mêmes objectifs, la collectivité a également délibéré, en novembre 2014, pour délivrer un soutien financier et un accompagnement technique à la mise en place de lombricomposteurs et à l'acquisition de poules : en 2018, 210 foyers ont reçu un soutien financier et technique à l'acquisition de lombricomposteur ou de poules.

### Compostage collectif

Le compostage collectif a été initié dans le cadre du 1<sup>er</sup> programme local de prévention des déchets de la Métropole. En 2018, 37 nouveaux sites de composteurs collectifs ont été mis en place (22 résidences, 8 établissements scolaires, 7 professionnels...)

Fort du succès rencontré par l'équipement mis en place dans le quartier des Grisettes à Montpellier, d'autres projets mis à l'étude se concrétiseront en 2019 : sur la résidence universitaire Vertbois, le quartier Hôpitaux Facultés à Montpellier, le nouveau quartier de Roquefraise à Saint Jean de Védas ou encore sur la commune de Saint Drézéry.

Concernant le composteur du quartier des Grisettes, il est à noter qu'une première distribution de compost a eu lieu le 07 avril 2018.

## Le réemploi

La promotion du réemploi s'est faite notamment au travers des collectes de proximité réalisées en centre-ville de Montpellier à l'aide de la mini déchèterie mobile (déployée 10 jours par mois en 10 points différents du quartier).

- 2 collectes solidaires en partenariat avec EMMAÜS ont également été réalisées dans le cadre de la SERD, le mardi 20 novembre, Place Zeus devant l'Hôtel de Métropole et le mercredi 21 novembre, Place Georges Frêche, sur le parvis de l'Hôtel de ville.

- Par ailleurs, la SERD a été aussi l'occasion de mettre en place une collecte de jouets dans 30 écoles primaires ainsi qu'une opération de « Troc étudiants » sur le campus Richter.



# COLLECTES SOLIDAIRES

À l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

**À MONTPELLIER**



**DONNEZ UNE NOUVELLE VIE À VOS OBJETS**

Téléphonie, mobilier, petits appareils électriques, matériel informatique, vêtements, bibelots, vaisselle, jouets, livres, chaussures, maroquinerie...

**Mardi 20 novembre 2018**  
De 8h à 14h  
**Place Zeus**  
Quartier Antigone (Hôtel de Métropole)

**Mer. 21 novembre 2018**  
De 8h à 14h  
**Place Georges Frêche**  
sur le parvis de l'Hôtel de Ville

ALLO DÉCHETS & PROPRIÉTÉ  
N° vert 0 800 03 11 77  
montpellier3m.fr/villebelle

**Ensemble, éco-responsables.**



# Troc & donT

À l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

**DÉPÔT > 11h30 - 16h30**  
**TROC > 16h - 20h**

+ ANIMATIONS

**MERCREDI 21 NOV. 2018**  
Fac Richter - Bât C

**OUVERT À TOUS LES ÉTUDIANTS**



Plus d'infos sur  
montpellier3m.fr



**PHILIPPE SAUREL**  
MAIRE DE MONTPELLIER  
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE



## La sensibilisation aux éco-gestes : le Défi Eco-responsable

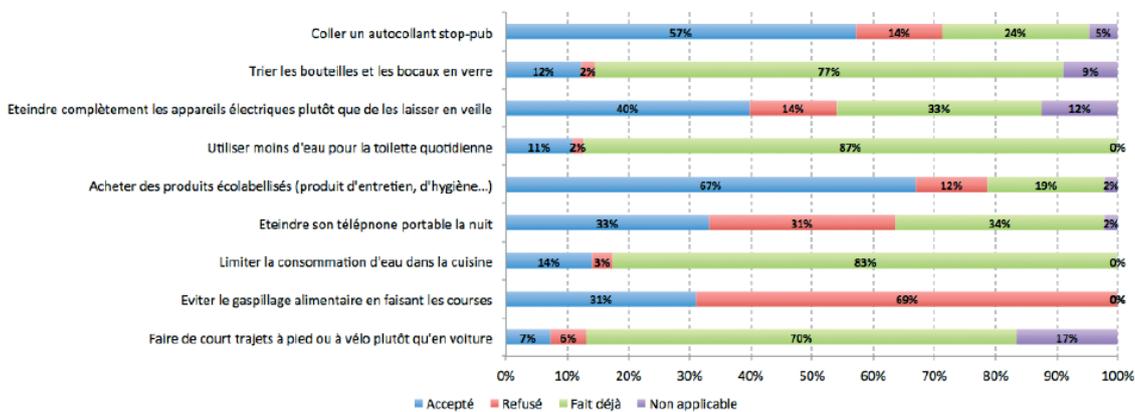
Afin d'explorer les voies d'amélioration de l'adhésion des usagers aux problématiques environnementales, l'expérimentation de « coaching » des habitants aux éco-gestes engagée en 2015, en partenariat avec la SERM et la start-up E3d Environnement, et à laquelle la régie des Eaux de la Métropole de Montpellier s'est associée auprès des nouveaux îlots résidentiels des quartiers Port Marianne et Antigone de Montpellier a été poursuivie et étendue en 2018 à un secteur géographique englobant 10 000 foyers.

6 700 foyers, soit plus de 60% de la population du périmètre d'étude, ont adhéré en 2018 à la démarche baptisée « Défi Eco Responsable » et sont désormais accompagnés pour une durée de 18 mois.

### Résultats sur l'acceptation des gestes proposés au porte-à-porte



#### Opération "Défi éco-responsable" - Montpellier



# La collecte



La collecte des déchets

## 285 630

**bacs roulants  
en place**

## 1 671

**conteneurs  
d'apport volontaire**  
verre, papier, textile,  
biodéchets

## 390

**producteurs  
acquittant la  
redevance spéciale**

# La collecte

A - Les types de flux collectés.....p. 17  
 B - Les contenants utilisés .....p. 17  
 C - L'Arrêté du règlement de collecte .....p. 18  
 D - La collecte des ordures ménagères résiduelles .....p. 18  
 E - La collecte en porte-à-porte des recyclables secs .....p. 19

F - La collecte des biodéchets.....p. 20  
 G - Les « points verts » .....p. 21  
 H - La collecte des textiles usagés.....p. 22  
 I - Le service d'enlèvement des encombrants .p. 23  
 J - La collecte auprès des professionnels.....p. 24

La collecte en porte-à-porte des principaux flux de déchets ménagers et assimilés est réalisée en régie ou dans le cadre de marchés de prestations de service selon les communes. La régie collecte 14 communes (75 000 habitants environ). Elle est répartie sur 2 pôles d'exploitation, Pignan à l'Ouest et Castries à l'Est.

Les 17 autres communes (385 000 habitants environ) sont collectées par les sociétés SMN ou URBASER Environnement dans le cadre de contrats de prestations de service répartis en 3 lots géographiques. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les différents types de collecte (porte-à-porte et apport volontaire) sont regroupés dans le même marché.

En complément, sur le Lot Centre (Montpellier), les prestations de collecte et de nettoyage ont également été confiées à un opérateur unique pour obtenir une meilleure efficacité des services propreté à un meilleur coût (un donneur

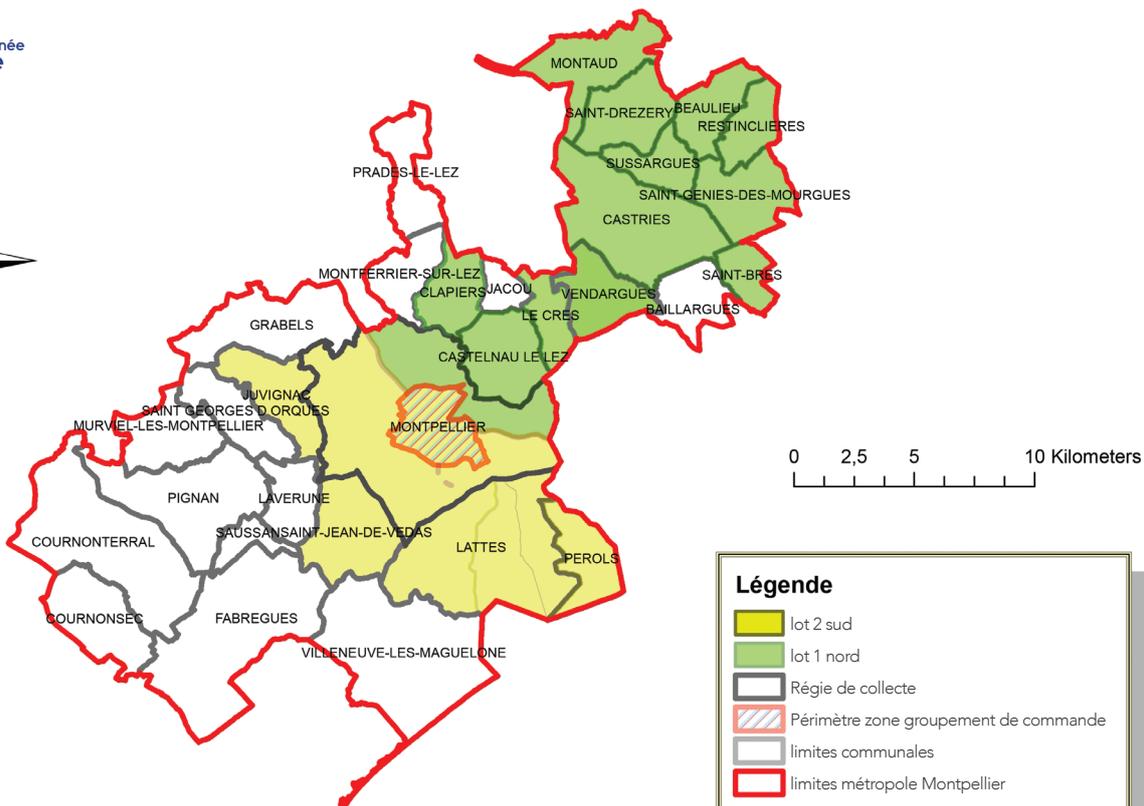
Véhicules de la régie de collecte à Vendargues



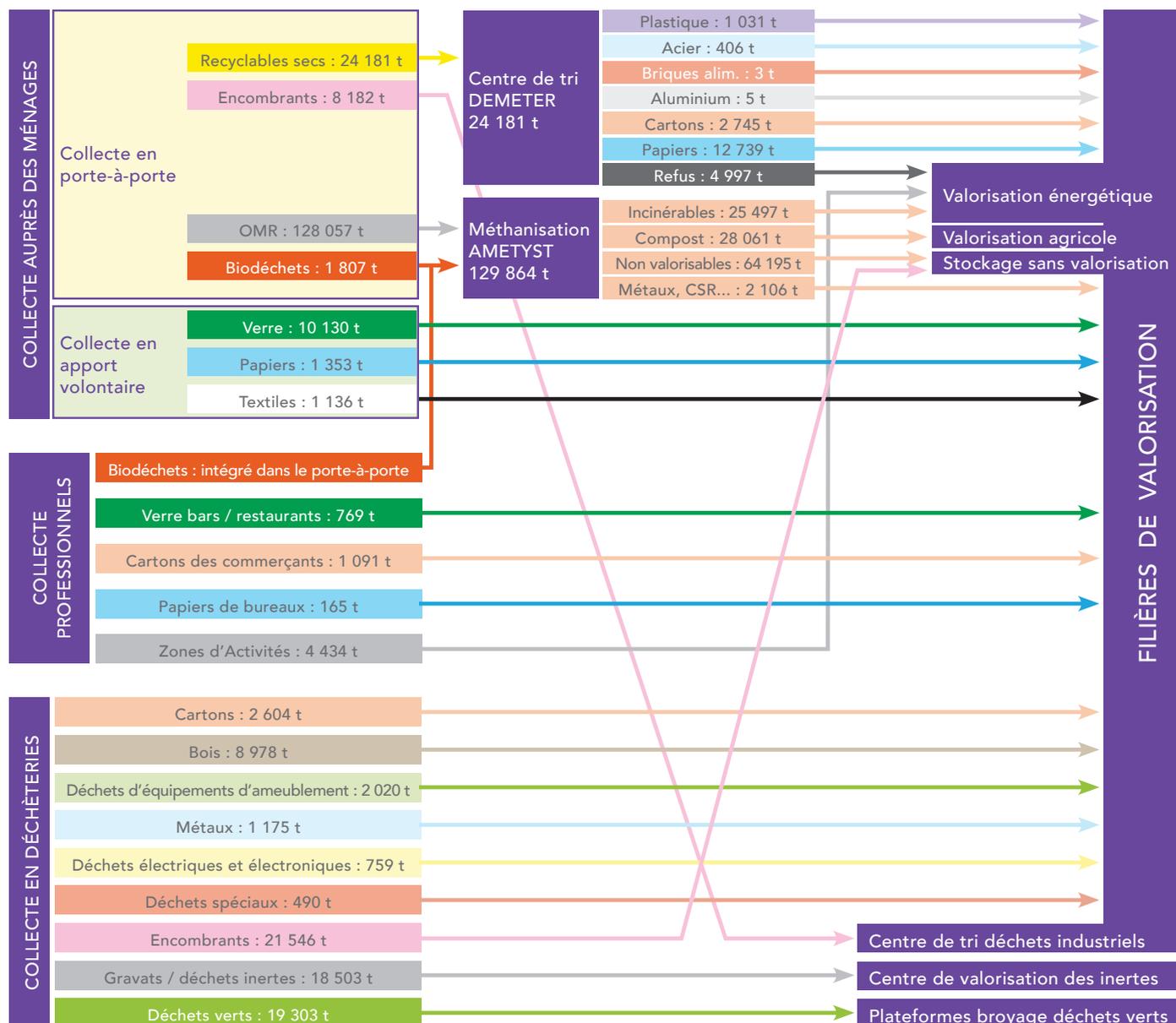
d'ordre unique, une seule entreprise prestataire responsable, une meilleure synchronisation des prestations de nettoyage et de collecte et une mutualisation de certaines tâches).

## Périmètre groupement de commande

- Lot centre** : SMN Nicollin
- Lot 2 sud** : lot sud : SMN Nicollin
- Lot 1 nord** : lot nord : URBASER Environnement



## A - Les types de flux collectés



## B - Les contenants utilisés

Nombre de bacs roulants en place sur le territoire

	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs	Biodéchets	Verre des professionnels	Papiers de bureau
32/45/50 litres	4 017	318	59 784	91	-
60/80 litres	17 373	4 524	4 278	85	-
120/140 litres	50 517	64 811	38	128	56
180/240 litres	17 716	8 986	210	44	124
340 litres	10 748	7 233	1 246	-	130
450/500 litres	20	3	-	-	-
660 litres	18 523	13 283	656	-	-
770 litres	507	170	11	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>119 421</b>	<b>99 328</b>	<b>66 223</b>	<b>348</b>	<b>310</b>



## Nombre de conteneurs d'apport volontaire

	Ordures ménagères résiduelles	Biodéchets	Textiles	Verre	Papiers	Tri Sélectif
PAV aériens	-	17	201	990	310	-
PAV enterrés	125	-	-	90	63	43

D'autre part, environ 1 000 000 de sacs jaunes transparents et 295 000 sacs biodégradables ont été distribués en 2018 pour permettre le tri sélectif respectivement des déchets recyclables secs d'emballages et de papiers dans les centres-villes

où la mise en place de bacs roulants n'est pas possible et des biodéchets des zones pavillonnaires ou des secteurs équipés en test d'un collecteur d'apport volontaire.

## C - L'Arrêté portant sur le règlement de collecte

Les conditions et les modalités de la collecte des déchets sur le territoire métropolitain ont fait l'objet d'une révision au cours de l'année 2016, visant à harmoniser les pratiques, en fonction de leurs caractéristiques dans l'objectif de limiter, recycler et valoriser les déchets autant que possible, traduites par un arrêté de collecte (adopté le 24 février 2017).

Cet arrêté prévoit également des pénalités pour sanctionner les infractions aux règles définies, par ordonnance pénale, amende ou indemnisation du préjudice subi par la collectivité.

### Arrêté de collecte adopté le 24 février 2017

Les modalités de gestion et d'organisation du service public de collecte des déchets clarifiés par l'arrêté du 24 février 2017 portant « règlement de collecte ».

Cet arrêté précise notamment les obligations des ménages et des professionnels dans le cadre de présentation des déchets au service de collecte en porte-à-porte ainsi qu'en apport volontaire.

Il prévoit que les infractions, telles que les dépôts sauvages de déchets, le non-respect des horaires de présentation des déchets ou encore le non-respect des consignes et règles de tri, pourront donner lieu à l'établissement de procès-verbaux par le maire, les agents de la police municipale des communes ainsi que les agents de l'État assermentés ou commissionnés.

Les contrevenants s'exposent à la facturation de la réparation des dommages ou préjudices subis, à l'élimination des dépôts sauvages par exécution d'office aux frais du responsable, et à l'engagement de poursuites devant les tribunaux.

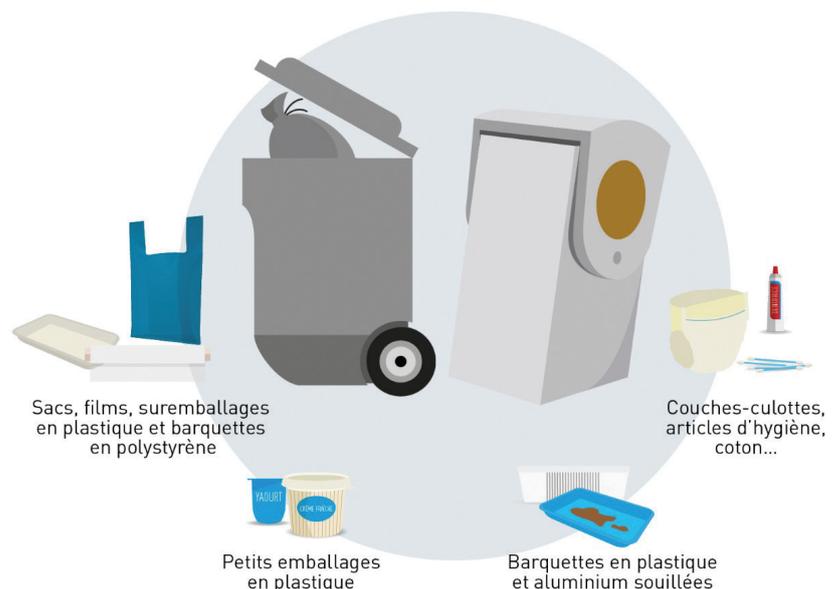
Le nouveau guide de tri édité en 2018 à 8 000 exemplaires et mis en ligne sur le site de Montpellier Méditerranée Métropole est la version communicante de l'arrêté réglementaire.

## D - La collecte des ordures ménagères résiduelles

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une nouvelle organisation est en place harmonisant les fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles et les modulant afin de favoriser le tri sélectif.

- Fréquence C1 (1 fois par semaine) sur les zones d'habitat pavillonnaire
- Fréquence C2 ou C3 sur les zones d'activités
- Fréquence C3 pour les secteurs de petits collectifs ou de commerces
- Fréquence C4 pour des renforts de collecte ponctuels sur les communes
- Fréquence C6 pour les zones d'habitat collectif dense (Montpellier)

Le site [www.montpellier3m.fr](http://www.montpellier3m.fr) permet, grâce à une recherche par adresse, de connaître sur l'ensemble du territoire les modalités précises de collecte (jours, particularités de présentation...).



INDICATEURS	PRODUCTION ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)					Évolution 2017/2018	
	2014	2015	2016	2017	2018		
Tonnage annuel (t/an)	129 349	129 271	128 438	132 948	132 947	- 0	- 0%
Ratio kg/an/habitant	303	298	291	295	290	- 5	-1.6%

La stagnation du ratio de production d'Ordures Ménagères nécessite la relance du Programme local de prévention des déchets qui s'appuiera sur les recommandations du Plan Régional de Prévention des Déchets qui devrait être approuvé fin 2019.

## Nombre de bénéficiaires n'étant pas des ménages

Montpellier Méditerranée Métropole a instauré en 2006 la redevance spéciale auprès des établissements publics et des gros producteurs privés de déchets assimilés (> 3 000 litres par semaine) collectés par le service public. En 2018, 390 établissements étaient redevables.

D'autre part, au-delà de ce service mis en place pour les gros producteurs, de nombreux immeubles de bureaux, souvent mixés avec de l'habitat, ainsi qu'un tissu d'entreprises artisanales diffus sont desservis par l'organisation de collecte, sans qu'il soit possible de les distinguer des déchets provenant des ménages.

Le décret n°2016-2880 du 10 mars 2016, pris en application de la loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte), fixe de nouvelles obligations concernant le tri à la source et la valorisation des déchets de « papier, métal, plastique, verre et bois » des usagers n'étant pas des ménages.

### Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à son environnement

- Les prestataires de service, dans le cadre des nouveaux marchés de collecte entrés en vigueur début 2016, se sont engagés dans une démarche visant à améliorer la qualité de service sur le plan environnemental :
  - motorisation limitant les émissions de gaz à effet de serre (norme EURO 6 pour les poids lourds, hybride pour les véhicules légers),
  - lève-conteneurs électriques (réduction du niveau sonore et de la consommation de carburant),
  - programmes de formation des conducteurs à la conduite rationnelle,
  - logiciels d'optimisation de tournées (associés à des dispositifs de télé-relève pour les PAV)...
- La régie de collecte des déchets a étudié, de son côté, la faisabilité du renouvellement d'une partie de sa flotte par des véhicules roulant au GNV. 6 véhicules ont été mis en service dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'ADEME Occitanie.

## E - La collecte en porte-à-porte des recyclables secs

La collecte en porte-à-porte des recyclables secs (emballages recyclables et papiers en mélange) est réalisée sur l'ensemble du territoire, selon une fréquence hebdomadaire, par l'intermédiaire de bacs roulants à couvercles jaunes, à usage individuel ou collectif.

Certaines zones urbaines du territoire ne peuvent pas être équipées de bacs jaunes (certains centres-villes). À la place, des sacs jaunes translucides sont mis à la disposition des usagers. Les zones concernées sont à consulter sur le site [www.montpellier3m.fr/villebelle](http://www.montpellier3m.fr/villebelle).



Des procédures qualité sont en vigueur, tant pour la régie de collecte que pour les prestataires de service : si la qualité des déchets triés n'est pas correcte, un autocollant d'information signale le défaut à l'utilisateur, de manière à ce qu'il puisse, à l'avenir, effectuer les bons gestes. Cette procédure s'applique aux seuls bacs individuels pour lesquels un sur-tri par l'utilisateur est envisageable.

Pour les bacs collectifs, les signalements réalisés par les équipes de collecte ou les contrôleurs de la collectivité doivent permettre de déclencher des opérations de sensibilisation réalisées par les messagers de la prévention et du tri de la Métropole ou les personnels d'ACM Habitat dans le cadre de la convention triennale passée avec la Métropole.



INDICATEUR	COLLECTE EN PORTE À PORTE DES RECYCLABLES SECS (bacs et sacs jaunes)					Évolution 2017/2018	
	2014	2015	2016	2017	2018		
Tonnage annuel (t/an)	22 303	22 422	23 160	23 575	24 181	+ 606	+2.6%

## F - La collecte des biodéchets

Montpellier Méditerranée Métropole a fait le choix de la valorisation des déchets organiques dès 2002, en décidant la réalisation d'une unité de méthanisation des déchets.

AMETYST, mise en service en juillet 2008, comporte deux lignes de traitement distinctes : une ligne de tri et préparation de la matière organique issue des OMR d'une capacité technique de 140 000 tonnes par an et une ligne de tri des biodéchets triés à la source d'une capacité de 33 000 tonnes par an.

Ainsi, la collecte sélective des biodéchets a été mise en place dans l'habitat pavillonnaire métropolitain dès 2008-2009, à l'aide d'une 3<sup>e</sup> petite poubelle orange, ainsi qu'à titre d'expérimentation dans une partie des petits collectifs de la ville de Montpellier, au moyen d'une collecte en sacs de couleur (orange pour les biodéchets et noirs pour les OMR) conduits sur une ligne de tri optique à l'usine de méthanisation. De plus, les établissements publics et privés se sont vus proposer, dans le cadre de la redevance spéciale, un tarif préférentiel pour les biodéchets triés.

Ce choix participait d'une vision pragmatique et réaliste qu'une généralisation des collectes sélectives à l'ensemble des populations du territoire métropolitain, aussi efficace soit-elle, ne pouvait conduire à dévier des OMR qu'une partie des déchets organiques.

Le rendement de cette collecte (de l'ordre de 12 kg par habitant et par an) et le taux de participation (compris entre 10 et 15% selon les secteurs) sont relativement faibles. L'une des raisons principales est la fréquence de collecte (C1) qui complique le geste de tri en saison estivale, malgré la mise à disposition gratuite des habitants de sacs biodégradables sur cette période. Ce service présente des résultats en stagnation qui nécessitent de s'interroger sur la manière de le redynamiser et/ou de le compléter.

Face à ce bilan mitigé, un mode de collecte sélective alternatif en apport volontaire, le « TUBE », conteneur spécialement conçu pour la limitation des nuisances, a été testé à partir de l'été 2015, d'abord en zones pavillonnaires (afin d'évaluer l'efficacité d'une collecte en apport volontaire comparativement à une collecte en porte-à-porte), puis dans des secteurs de centre-ville et enfin à proximité d'immeubles collectifs.

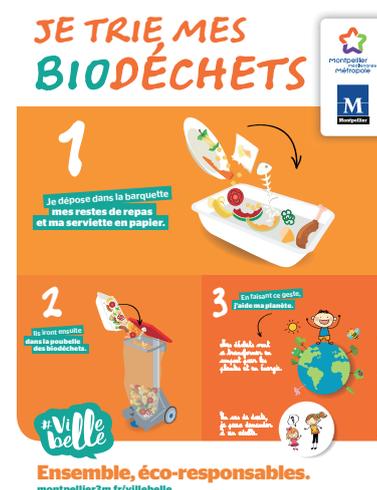
Biodéchets



L'expérimentation de cette collecte en apport volontaire a marqué le pas en 2018 car les contraintes et donc les coûts de gestion des « TUBES » se sont révélés trop importants. Seuls les 9 « TUBES » les plus productifs ont été maintenus.

Cette expérimentation a constitué une étape dans la recherche de solutions adaptées à l'amplification d'un geste de tri qui demeure délicat du fait de la nature très évolutive des biodéchets. Deux communes tests (Saint Drézéry et Saint Génies des Mourges) démarreront en 2019 un protocole expérimental d'une durée d'un an permettant d'analyser finement les rendements, contraintes, coûts et satisfaction des usagers de solutions, de compostage pour la 1<sup>re</sup>, et de collecte pour la seconde.

En parallèle, la campagne d'équipement des cantines scolaires de la Ville de Montpellier a rencontré un véritable succès : 13 cantines scolaires supplémentaires aux 71 déjà équipées, ont été initiées au tri des biodéchets, achevant ainsi la conversion de l'ensemble des cantines scolaires de la Ville de Montpellier. 12 000 enfants, personnels et animateurs formés et sensibilisés dans le cadre d'un programme initié par la Ville qui inclut également la lutte contre le gaspillage alimentaire et un recours accru aux productions alimentaires locales.



INDICATEUR	COLLECTE BIODÉCHETS (porte-à-porte + professionnels)					Évolution 2017/2018	
	2014	2015	2016	2017	2018		
Tonnage annuel (t/an)	2 508	2 697	1 507	1 754	1 807	+ 53	+3%

La baisse significative enregistrée en 2016 est liée à l'abandon dans les nouveaux marchés de collectes notifiés en 2016, de la collecte « Optibag » qui avait été mise en place à titre d'essai dans une partie des immeubles résidentiels de Montpellier. Les tonnages « perdus » étaient, en fait, de mauvaise qualité : raison pour laquelle ce dispositif expérimental a été arrêté.

## G - Les « Points Verts »

Les « Points Verts » sont installés aujourd'hui sur l'ensemble du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole, constitués principalement de conteneurs d'apport volontaire pour le verre. D'autres conteneurs d'apport volontaire jouxtent ces dispositifs, pour les papiers usagés (ces derniers étant également collectés dans la poubelle jaune) et pour les textiles usagés.

Sur le site [www.montpellier3m.fr/villebelle](http://www.montpellier3m.fr/villebelle), une carte interactive permet à chaque habitant de localiser les Points d'Apport Volontaire (PAV) les plus proches de son domicile : colonnes à verre, à papier, ainsi que les colonnes textiles, qui, depuis 2007, sont associées à ces Points Verts.



Point d'apports volontaires

INDICATEUR	COLLECTE DU VERRE EN POINTS VERTS (apport volontaire)					Évolution 2017/2018	
	2014	2015	2016	2017	2018		
Tonnage annuel (t/an)	8 584	8 773	9 133	9 522	10 130	+ 608	+6.4%

INDICATEUR	COLLECTE DU PAPIER EN POINTS VERTS (apport volontaire)					Évolution 2017/2018	
	2014	2015	2016	2017	2018		
Tonnage annuel (t/an)	1 642	1 576	1 289	1 182	1 353	+ 171	+14.5%

## H - La collecte des textiles usagés

Dans le cadre d'un contrat avec le groupement Philtex&Recycling / Emmaüs Formation Insertion Montpellier, pour la mise en place de conteneurs de récupération de textiles usagés sur le domaine public, 218 emplacements ont été équipés et 1 136 tonnes de textiles récupérées, puis triées dans des ateliers d'insertion, avant d'être pour partie redistribuées dans les boutiques solidaires « du Hangar ».

Les vêtements, linge de maison, chaussures et objets de petites maroquinerie (sacs, ceintures...) doivent être déposés - dans des sacs fermés, si possible d'un volume inférieur ou égal à 50 litres - dans l'un des conteneurs mis à disposition des habitants de Montpellier Méditerranée Métropole.

En complément, diverses associations caritatives peuvent également recevoir les textiles usagés dans leurs locaux.  
N° gratuit : 0 800 673 673

Une carte interactive sur [www.montpellier3m.fr/villebelle](http://www.montpellier3m.fr/villebelle) permet de localiser l'emplacement des colonnes textiles sur l'ensemble du territoire.



INDICATEUR	COLLECTE DU TEXTILE EN POINTS VERTS (apport volontaire)					Évolution 2017/2018	
	2014	2015	2016	2017	2018		
Tonnage annuel (t/an)	325	1 033	1 087	1 050	1 136	+ 86	+8.2%

INDICATEUR	TOTAL COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (verre + papiers + textiles)					Évolution 2017/2018	
	2014	2015	2016	2017	2018		
Tonnage annuel (t/an)	10 551	11 382	11 509	11 754	12 619	+ 865	+7.4%

# I - Le service d'enlèvement des encombrants

Les déchets concernés sont la literie, le mobilier, l'électroménager, l'audiovisuel, les équipements sanitaires, les équipements de puériculture, portes, fenêtres, planches, outillage, équipements de jardin, vélos, équipements de loisir, ferraille, palettes, emballages volumineux...

En revanche sont interdits à la collecte tous les déchets ménagers spéciaux, les acides, les solvants liquides, les résidus de peintures, les huiles, les pneus, les batteries et les déchets

résultant de travaux importants (terre, gravats, ciment...). Le mode de collecte à privilégier est l'apport en déchèterie ; cependant, pour les personnes éprouvant des difficultés à se déplacer, un service complémentaire est proposé gratuitement par Montpellier Méditerranée Métropole.

Les encombrants collectés sont dirigés vers un centre de tri pour en extraire les fractions valorisables.

### Sur Montpellier : un ramassage à jour fixe

Une carte interactive disponible sur le site [www.montpellier3m.fr/villebelle](http://www.montpellier3m.fr/villebelle) permet à chaque habitant de connaître le jour de passage à son adresse.

### Dans les 30 autres communes : un ramassage sur rendez-vous

Le rendez-vous peut être pris grâce :

- au formulaire en ligne sur le site [www.montpellier3m.fr/villebelle](http://www.montpellier3m.fr/villebelle)
- via le guichet unique en Mairie
- par inscription téléphonique au : 0800 88 11 77

### Des collectes de réemploi au bénéfice de l'économie sociale et solidaire

Emmaüs et ERCA-Initiatives (atelier d'insertion et ressourcerie) réalisent également ensemble des collectes de dons en porte-à-porte dans les communes, permettant d'allier solidarité et réduction des déchets par réemploi.

INDICATEUR	COLLECTE ENCOMBRANTS EN PORTE-À-PORTE					Évolution 2017/2018	
	2014	2015	2016	2017	2018		
Tonnage annuel (t/an)	6 495	6 918	7 338	8 224	8 182	-42	-0.5%



La hausse d'encombrants collectés en porte-à-porte, en particulier sur Montpellier, nécessite de rappeler les modalités de collecte fixées dans l'arrêté adopté en février 2017, en particulier l'obligation de déposer en déchèterie les déchets qui ne peuvent pas être présentés conformément à cet arrêté.

À noter que comme chaque année depuis 2005, 8 parcs à sapins ont été installés dans la Ville de Montpellier en janvier 2018 et, fort du succès rencontré, 28 parcs ont été déployés en janvier 2019. 4 504 sapins y ont été déposés en 3 semaines permettant ainsi de gagner en propreté, tout en permettant le recyclage en compost des arbres de Noël.

## La collecte mobile des petits objets

En 2015, un nouveau service de collecte mobile a été testé sur les quartiers denses du centre-ville de Montpellier afin d'inviter les habitants à se débarrasser de manière écologique de petits objets hifi, de téléphonie, du petit électroménager, des déchets toxiques, des textiles... qui ne peuvent pas être déposés dans le bac d'ordures ménagères.

Ce service permet aux populations ayant un accès moins aisé aux déchèteries implantées dans la périphérie, de bénéficier du service de tri. Une remorque a été acquise par Montpellier Méditerranée Métropole afin d'être déployée chaque mois en une dizaine de sites répartis sur le quar-

tier centre de la ville de Montpellier. Le stationnement de la remorque mobile est également l'occasion de renseigner les usagers sur les enjeux et les dispositifs du tri et de la propreté en centre-ville. 10 rendez-vous ont lieu par mois (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi du mois, de 8h à 14h30).

### Quelques chiffres en 2018 :

- 93 collectes mobiles réalisées sur les 10 emplacements
- Près de 3 200 contacts (dépôts, renseignements, sacs jaunes...)
- + de 2 000 dépôts
- Près de 600 demandes de sacs jaunes

## Collecte Mobile

En bas de chez vous !

**10 rendez-vous par mois\* de 8h à 14h30**

Quand déposer vos petits encombrants ?

<b>3<sup>e</sup> LUNDI</b> du mois Place Cabanes	<b>4<sup>e</sup> LUNDI</b> du mois Place Emile Combes
<b>3<sup>e</sup> MARDI</b> du mois Boulevard des Remparts	<b>4<sup>e</sup> MARDI</b> du mois Place Motte
<b>3<sup>e</sup> MERCREDI</b> du mois Place Carrot	<b>4<sup>e</sup> MERCREDI</b> du mois Place Jean Jaurès
<b>3<sup>e</sup> JEUDI</b> du mois Boulevard Louis Blanc	<b>4<sup>e</sup> JEUDI</b> du mois Place de Phocée
<b>3<sup>e</sup> VENDREDI</b> du mois Parc Clemenceau	<b>4<sup>e</sup> VENDREDI</b> du mois Place Paul Boc

**Venez déposer**  
petit électroménager, vêtements, téléphones, matériel informatique, dangereux divers et autres produits dangereux (peintures, solvants, batteries), radiographies.

**Mais aussi Retirer**  
vos sacs jaunes de 19 litres déchets recyclables (avec bon de retrait), vos sacs pour dépôts canines ou chats **à RETIRER** sur le tri et la propreté.

Un camion de collecte mobile et écologique dans votre quartier.  
\*7ème mois de juillet - août et 25 décembre

ALLO DÉCHETS & PROPRETÉ  
0800 88 11 77  
[www.montpellier3m.fr/villebelle](http://www.montpellier3m.fr/villebelle)

Ensemble, éco-responsables. Philippe SAUREL  
Maire de Montpellier

## J - La collecte auprès des professionnels

### La collecte des cartons des commerçants

INDICATEUR	COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS					Évolution 2017/2018	
	2014	2015	2016	2017	2018		
Tonnage annuel (t/an)	949	958	978	973	1 091	+ 118	+12.1%

Depuis 2006 a lieu une collecte séparée des cartons des commerçants de l'hypercentre de Montpellier, tous les jours sauf le dimanche.

En 2009, une réflexion a été menée avec les représentants des commerçants et des riverains et la ville de Montpellier qui a conduit à la signature d'une charte d'engagements pour la propreté de l'Ecusson ; elle dispose notamment que la collecte des cartons est réalisée en fin d'après-midi et que les cartons doivent être déposés juste avant la collecte pour ne pas encombrer l'espace public pendant la journée.



### La collecte du verre des commerçants

INDICATEUR	COLLECTE DU VERRE DES PROFESSIONNELS					Évolution 2017/2018	
	2014	2015	2016	2017	2018		
Tonnage annuel (t/an)	609	598	651	628	769	+ 141	+22.5%

Le service mis en place également en 2006 sur l'hypercentre de Montpellier consiste à réaliser une collecte en service complet auprès des producteurs de verre usagé, ceux-ci se voyant dotés gratuitement d'une caissette ou d'un conteneur spécialisé destiné à recueillir le verre à l'intérieur de l'établissement dans l'attente de la collecte.

Chaque établissement est collecté 3 fois par semaine.

Un travail de fond a été mené en 2018 auprès des bars et restaurants pour faire adhérer ceux qui n'utilisaient pas encore cette collecte sélective. Cela a permis d'augmenter significativement les quantités de verre collectées.



### La collecte des papiers blancs de bureaux

INDICATEUR	COLLECTE DES PAPIERS DE BUREAU DES PROFESSIONNELS					Évolution 2017/2018	
	2014	2015	2016	2017	2018		
Tonnage annuel (t/an)	218	236	189	161	165	+ 4	+2.5%

Une collecte des papiers blancs de bureau auprès des entreprises et administrations est en place, sur l'ensemble du territoire métropolitain, depuis 2006.

La prestation de service comprend la fourniture de caissettes en carton (si besoin) pour le stockage des papiers dans chaque bureau, la collecte et la remise des papiers au centre de tri, de conditionnement et de négoce des déchets de papiers et de

cartons avec lequel Montpellier Méditerranée Métropole est en contrat.

Seuls les papiers dits « blancs » sont concernés.

Les autres déchets recyclables (journaux, magazines, emballages...) continuent à être collectés à part dans les bacs jaunes en porte-à-porte ou en apport volontaire.

INDICATEUR	TOTAL COLLECTE PROFESSIONNELS (verre + carton + papiers bureau)					Évolution 2017/2018	
	2014	2015	2016	2017	2018		
Tonnage annuel (t/an)	1 776	1 792	1 818	1 762	2 025	+ 263	+14.9%

# La valorisation



Balle d'aluminium au centre de tri DEMETER

**16 927**

tonnes  
d'emballages  
ménagers  
valorisés

**28 061**

tonnes de  
compost normé  
produit par  
AMETYST

**2 300**

logements  
chauffés  
grâce à  
AMETYST

**5**

GWh récupérés  
sur l'ancienne  
décharge du Thôt

# La valorisation

- A - La valorisation matière .....p. 26
- B - La valorisation organique .....p. 27
- C - La valorisation énergétique...p. 28

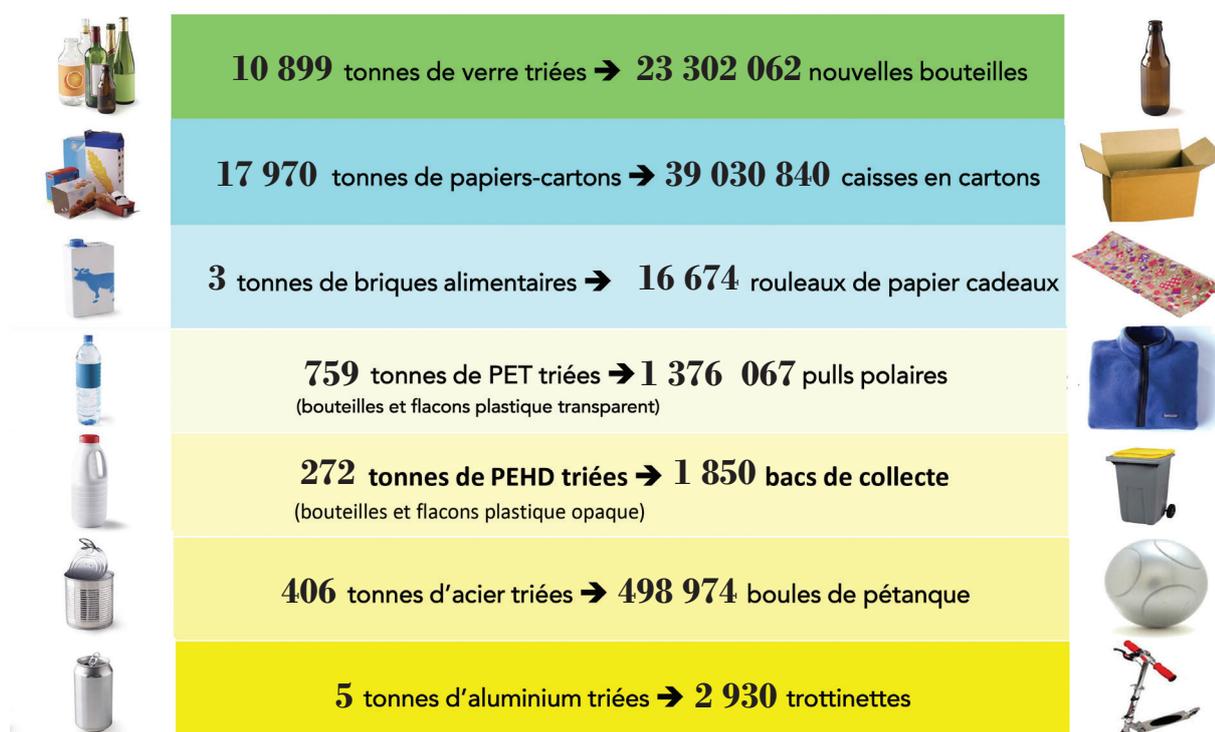
Plus de 55 % des déchets du territoire montpellierain sont valorisés par recyclage matière, production de compost ou d'énergie renouvelable.

Par ailleurs, l'utilisation de la biomasse est bien développée sur la collectivité, avec notamment les chaufferies des Universités et de Port Marianne, les unités de valorisation du biogaz du Thôt et d'AMETYST.

	TONNES/AN			Évolution 2017/2018
	2016	2017	2018	
Total valorisation organique	19 210	36 504	35 451	-2.88%
Total recyclage	49 741	45 508	47 344	+4.03%
Total incinération avec valorisation énergétique	44 687	45 180	41 407	-8.4%
Total stockage ISDnD	99 064	83 811	94 664	+12.9%
Total inertes déchèteries (stockage et ISDI)	23 993	18 489	18 503	+0.1%

## A - La valorisation matière

En 2018, à partir des emballages triés par les habitants de Montpellier Méditerranée Métropole, de nouveaux produits ont pu être fabriqués. Par exemple :



## B - La valorisation organique

La valorisation des déchets végétaux, issus des déchèteries ou des apports directs des habitants, a été assurée sur les unités de Grammont, gérée en régie par Montpellier Méditerranée Métropole, et de Pignan, en exploitation privée, pour permettre notamment la production de coproduits (broyats) alimentant le processus de méthanisation à AMETYST ou pour la digestion des boues sur les stations d'épuration de Baillargues et Fabrègues.

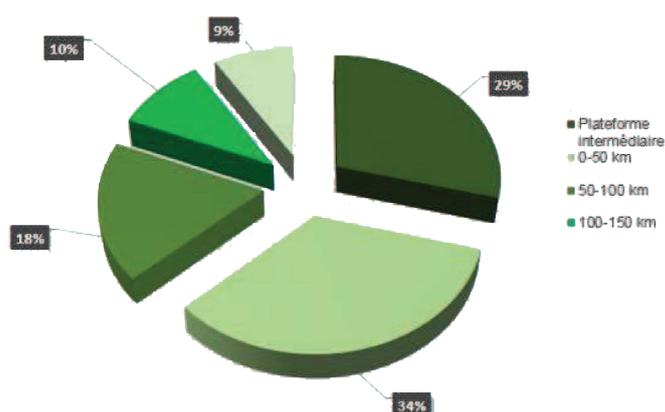
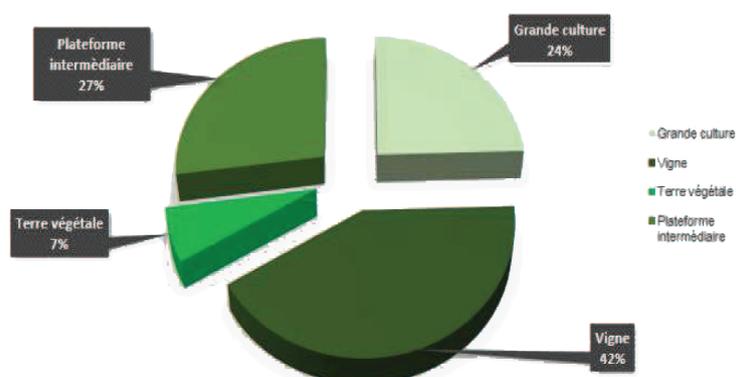
L'année 2018 a confirmé le bon fonctionnement, apparu dès la 1<sup>re</sup> année, de l'ultracriblage sur l'unité de méthanisation Ametyst en vue de la digestion séparative de la fraction 0/5mm, pilotée par un plan de contrôle qualité très rigoureux.

28 061 tonnes de compost ont ainsi été produites en 2018.



Compost

### Répartitions des cultures réceptrices de compost



## C - La valorisation énergétique

### L'unité de valorisation du biogaz du Thôt

À la fermeture de la décharge du Thôt, une installation de valorisation énergétique du biogaz issu de la dégradation naturelle des déchets a été mise en œuvre.

Ce site permet de produire annuellement jusqu'à 7 500 MWh d'électricité et d'éviter ainsi le rejet dans l'atmosphère de plus de 2 000 tonnes équivalent CO<sup>2</sup> par an.

INDICATEUR	ÉNERGIE PRODUITE PAR L'UNITÉ DE BIOGAZ DE LA DÉCHARGE DU THÔT					Évolution 2017/2018	
	2014	2015	2016	2017	2018		
kWh/an	4 692 000	5 426 568	5 042 201	4 378 000	4 430 000	+ 52 000	+1.2%

### La production d'énergie sur l'unité de méthanisation AMETYST

#### La production d'électricité et de chaleur

L'unité de méthanisation AMETYST, en service depuis 2008, permet de valoriser la fraction organique des ordures ménagères en produisant notamment du biogaz pour la production d'électricité et de chaleur (cogénération) et contribue ainsi à la production d'énergies renouvelables.

La quantité et la qualité constante du biogaz produit permet l'optimisation du fonctionnement des moteurs de cogénération et la livraison constante de chaleur aux logements et commerces de la ZAC des Grisettes et, depuis fin 2015, à la

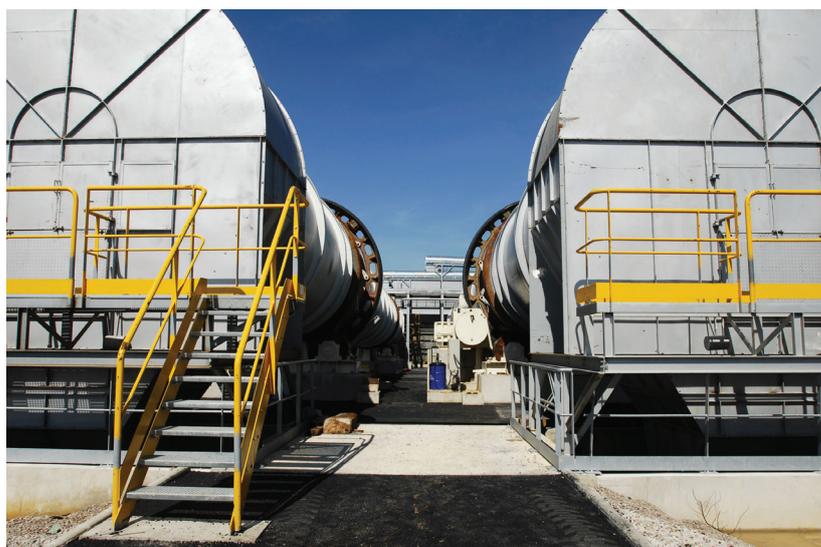
clinique Saint Roch. 20 472 MWh électriques ont été produits et réinjectés sur le réseau public, ainsi que 10 856 MWh thermiques transférés vers le réseau de chaleur urbain du quartier des Grisettes, auxquels il convient de rajouter 3 327 MWh de chaleur consommée pour les besoins propres de l'unité. À terme, les 2 300 logements de la ZAC des Grisettes seront alimentés depuis AMETYST.

Après les premières années de mise en service et grâce aux efforts réalisés par l'exploitant depuis 2012, AMETYST a atteint un niveau optimal de production.

INDICATEUR	NOMBRE DE KWh GÉNÉRÉS PAR L'UNITÉ DE MÉTHANISATION AMETYST					Évolution 2017/2018	
	2014	2015	2016	2017	2018		
KWh/an	26 395 364	28 031 429	32 024 923	34 656 102	34 153 351	- 502 751	-1.4%

#### La valorisation énergétique des refus de tri à haut pouvoir calorifique

Dans le cadre de la filière globale de traitement des déchets ménagers et assimilés votée en 2002 par le Conseil communautaire de l'Agglomération de Montpellier, basée sur la complémentarité des filières, les refus à haut pouvoir calorifique (PCI) des unités de tri et traitement des déchets de la Métropole, principalement AMETYST et DEMETER, ont été éliminés dans l'unité de valorisation énergétique OCREAL de Lunel Viel. Ces apports à haut PCI ont représenté en 2018 16 790 tonnes.



Unité de méthanisation AMETYST

# Le traitement



Unité de méthanisation AMETYST

## 24 181

tonnes de  
recyclables sec  
traitées au centre  
de tri DEMETER

## 1 807

tonnes  
de biodéchets  
traitées  
séparément  
sur AMETYST

## 21 100

tonnes  
de déchets verts  
traitées  
à Grammont

## 26 144

tonnes traitées  
à OCREAL

# Le traitement

A - L'unité de méthanisation AMETYST... p. 30  
B - Le centre de tri DEMETER..... p. 31  
C - L'ISDND de Castries ..... p. 33  
D - La plateforme de Grammont..... p. 33

E - L'unité de valorisation énergétique OCREAL...p. 34  
F - Les unités complémentaires gérées par des structures privées.....p. 34

## A - L'unité de méthanisation AMETYST

AMETYST a traité en 2018 la totalité des 129 864 tonnes de déchets résiduels et biodéchets collectés (soit 128 057 tonnes d'ordures ménagères et 1 807 tonnes de biodéchets) sur le territoire de la Métropole, en diminution de 1,1 % par rapport à l'exercice précédent, à l'exception des déchets non méthanisables collectés sur certaines zones d'activité économiques qui sont acheminés directement sur l'usine de valorisation énergétique Ocréal. L'unité AMETYST a également accueilli 9 752 tonnes de biodéchets tiers.

L'année 2018 a confirmé les excellents résultats apparus dès la première année d'exploitation des nouveaux équipements du procédé de méthanisation à haute teneur en matière sèche et au procédé « d'ultracriblage » mis en œuvre dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 permettant de garantir une disponibilité de 100% des équipements et une production d'énergie sans équivalent.

28 060 tonnes de compost normés ont été produits et valorisés.

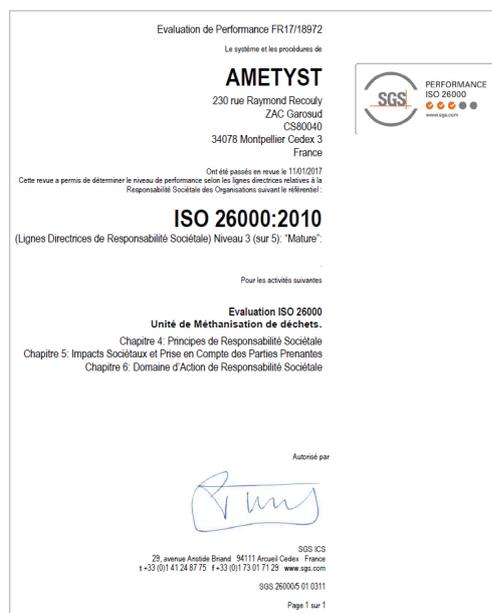
Complémentairement, Ametyst contribue aux objectifs de valorisation de la Métropole en assurant le recyclage de 1 295 tonnes d'acier (1 204 en 2017 représentant 1 850 voitures) et 811 tonnes d'aluminium (628 en 2018 représentant 266 000 cycles).

La quantité et la qualité constante du biogaz produit permet l'optimisation du fonctionnement des moteurs de cogénération et l'augmentation constante de l'énergie produite, notamment de chaleur aux logements et commerces de la ZAC des Grisettes et, depuis fin 2015, à la clinique Saint Roch. 20 068 MWh électriques ont été produits et réinjectés sur le réseau public, ainsi que 10 689 MWh thermiques transférés vers le réseau de chaleur urbain du quartier des Grisettes, auxquels il convient de rajouter 3 408 MWh de chaleur consommée pour les besoins propres de l'unité. À terme, les 2 300 logements de la ZAC des Grisettes seront alimentés depuis AMETYST.

L'installation de pré-traitement des effluents opérationnelle depuis fin 2016, au terme de la période de montée en charge du process biologique fonctionne également conformément aux performances contractuelles.

Par ailleurs, les améliorations et travaux sur l'unité ont été poursuivis :

- En matière de traitement de l'air, les réglages du dispositif de captation et de traitement de l'air en sortie des BRS ont été finalisés pour achever de traiter les dernières nuisances ressenties,
- Sur les installations de valorisation du biogaz, au terme des études de projet des aménagements nécessaires à l'amélioration de l'exploitabilité des réseaux, les consultations d'entreprises ont été finalisées afin d'assurer les opérations de maintenance de manière efficace en limitant les pertes d'exploitation en vue d'un démarrage des travaux mi-2019.



## Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à son environnement

- En matière de traitement de l'air, les travaux du dispositif de captation et de traitement de l'air en sortie des BRS pour achever de traiter les nuisances ressenties ont été mis en service fin 2016 et sont en phase de réglage.
- En matière de sécurité incendie, les travaux engagés sur les recommandations des experts prévention de l'assureur permettent d'assurer une protection optimale des installations.
- Le choix de créer sur site une installation de pré-traitement des effluents a permis en outre une amélioration de la qualité des effluents liquides rejetés dans le réseau d'assainissement.

Dans le cadre de l'évaluation du système de management environnemental, un audit annuel de suivi a été réalisé et la qualification d'organisation « mature » a été reconduite.

INDICATEUR	TONNAGE ENTRANT UNITÉ DE MÉTHANISATION AMETYST					Évolution 2017/2018	
	2014	2015	2016	2017	2018		
Tonnage annuel (t/an)	127 894	128 536	128 433	131 282	129 864	- 1 418	-1.1%

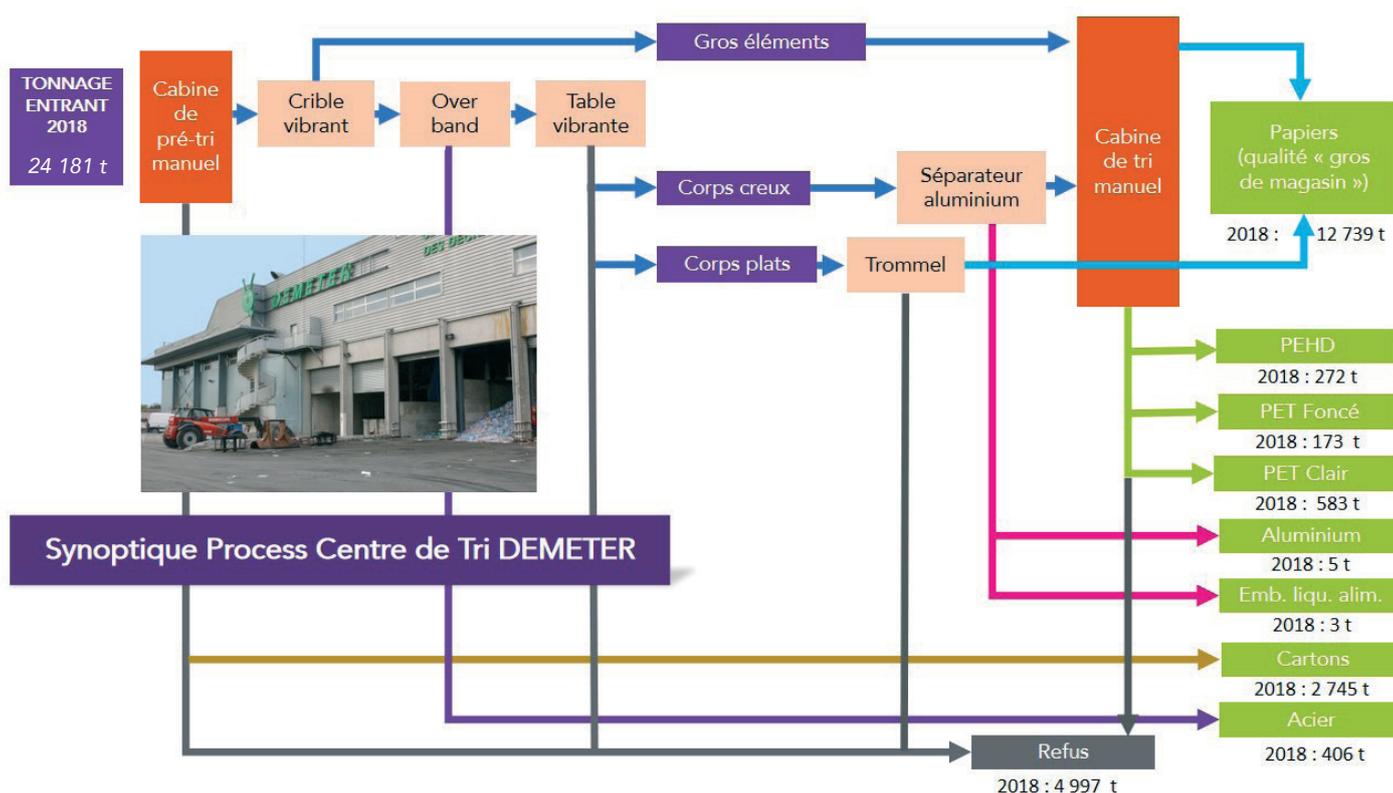
## B - Le centre de tri DEMETER

### Le centre de tri actuel

Le centre de tri des déchets ménagers recyclables secs DEMETER construit par la Communauté d'Agglomération de Montpellier a été mis en service en 1994 et constituait à cette date la deuxième installation de ce type réalisée en France.

Depuis plus de 20 ans, il accueille les collectes sélectives des 31 communes membres soit 24 181 tonnes en 2018.

8 matières sont séparées et conditionnées (mises en balles ou évacuées en vrac avant conditionnement) en vue de leur valorisation sur des installations industrielles.



		TONNAGE CENTRE DE TRI DEMETER (t/an)					Évolution 2017/2018	
		2014	2015	2016	2017	2018		
Tonnage entrant		22 303	22 422	23 160	23 575	24 181	%	
TONNAGE VALORISÉ	Papiers	13 103	12 874	12 992	12 971	12 739	75.3%	-1.8%
	Cartons	2 594	2 694	2 806	2 767	2 745	16.2%	-0.8%
	Emballages Li- quides Alimentaires	7	21	12	4	3	0.02%	-25%
	Plastique PET Clair	456	484	485	551	586	3.4%	+5.8%
	Plastique PET Foncé	118	135	154	152	173	1%	+13.8%
	Plastique PEHD	272	275	277	286	272	1.6%	-4.9%
	Acier	436	439	408	392	406	2.4%	+3.6%
	Aluminium	7	6	6	5	5	0.03%	0%
	<b>Total valorisé</b>	<b>16 993</b>	<b>16 928</b>	<b>17 140</b>	<b>17 128</b>	<b>16 927</b>		<b>-1.2%</b>
	% valorisé sur tonnage entrant	76%	75%	74%	73%	75%		

## La nécessaire modernisation du site

L'installation actuelle, de conception ancienne et utilisant un process de tri en fin de cycle, arrive en limite de capacité et nécessite des investissements conséquents afin d'améliorer son efficacité et d'intégrer les dispositions d'Extension des Consignes de Tri, obligatoires selon la loi au plus tard en 2022.

Le centre de tri des déchets ménagers recyclables secs DEMETER construit par la Communauté d'Agglomération de Montpellier a été mis en service en 1994 et constituait à cette date la deuxième installation de ce type réalisée en France. Depuis plus de 20 ans il accueille les collectes sélectives des 31 communes membres soit 24 181 tonnes en 2018. Cette installation de conception désormais ancienne et utilisant un process de tri en fin de cycle arrive en limite de capacité et nécessite des investissements conséquents afin d'améliorer son efficacité.

Au terme des études menées en 2013, il est apparu que la solution consistant en la réutilisation du bâtiment existant et en l'extension des équipements sur la parcelle de terrain adjacente propriété de la Métropole pour porter la capacité de tri à 35 000 tonnes par an limite les coûts d'investissement et la durée de l'arrêt de l'exploitation et donc les surcoûts pendant la phase travaux.

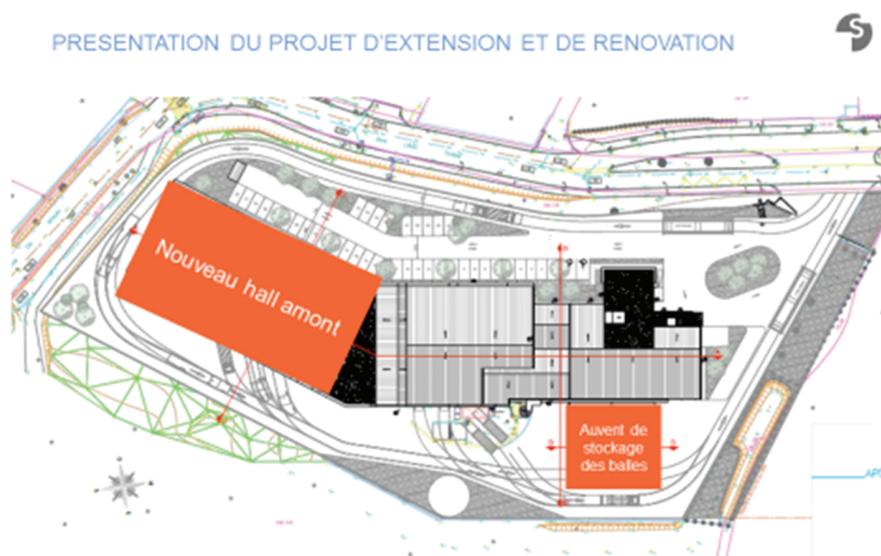
## Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à son environnement

La qualité des méthodes d'exploitation repose sur la certification de l'organisation de la société exploitante suivant trois référentiels :

- ISO 9001 pour la Qualité
- ISO 14001 pour l'Environnement
- OHSAS 18001 pour la Santé, la Sécurité et les conditions de travail

Ces certificats ont été renouvelés suite à l'audit de suivi du 20 décembre 2017, au cours duquel ont été relevés de nombreux points forts, quelques pistes d'amélioration et aucune remarque ni non-conformité mineure ou majeure.

L'année 2018 a permis au titulaire du marché global de performance pour la conception, construction et exploitation du process désigné fin 2017, et qui a pris, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la direction de l'exploitation du centre de tri, d'élaborer avec le groupement de maîtrise d'œuvre et la Métropole de Montpellier les dossiers réglementaires relatifs à la demande de permis de construire d'une part et à la demande d'autorisation environnementale d'autre part. Au terme de l'instruction administrative, le permis de construire a été délivré le 25 octobre 2018, et l'autorisation d'exploiter le 26 décembre. Les travaux ont débuté dès le mois de janvier 2019, permettant d'envisager la remise en service industriel de l'installation tout début 2020 conformément au planning prévisionnel.



## C - L'ISDnD de Castries

Mis en service en septembre 2008, l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de Castries accueille les encombrants collectés en déchèteries, les refus de tri des encombrants collectés en porte à porte, les déchets de nettoyage de voirie des communes membres de la Métropole, ainsi qu'une partie des sous-produits non valorisables de l'unité de méthanisation Amétyst.

L'exploitation d'un nouveau casier n°2, autorisée par arrêté préfectoral du 25 novembre 2013, permet l'extension du site et la poursuite pour une nouvelle durée de 5 ans et une capacité technique identique à celle du casier n°1 maintenue à 83 000 tonnes par an.

En 2018, les apports sur l'installation se sont élevés à 73 816 tonnes. Les perspectives issues des bilans cumulés des exercices antérieurs ont conduit la Métropole à solliciter de Monsieur le Préfet de l'Hérault, l'autorisation de poursuite de l'exploitation, sans autre évolution des prescriptions réglementaires, jusqu'au 30 novembre 2019 au plus tard, soit une durée complémentaire de 6 mois et demi environ, pour atteindre le tonnage autorisé de 415 000 T. L'exploitation de l'installation jusqu'au terme de sa capacité autorisée constitue

ainsi une mesure d'optimisation de la dépense publique. Les travaux d'aménagement des dispositifs d'étanchéité sur les parois EST ainsi que du réseau de captage du biogaz ont été menés au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation. Complémentairement, la Métropole a étudié les modalités de valorisation du biogaz capté, autorisant le bénéfice d'un taux de TGAP bonifié pour le dernier exercice d'exploitation. Au titre des incidents d'exploitation, il est à relever un départ de feu sur le massif des déchets le 25 novembre 2018, rapidement maîtrisé.

ISDnD Castries



INDICATEUR	TONNAGE ENTRANT ISDND CASTRIES					Évolution 2017/2018	
	2014	2015	2016	2017	2018		
Tonnage annuel (t/an)	51 532	79 584	80 837	74 281	73 816	- 465	-0.6%

### Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à son environnement

Tout au long de l'année 2018, Montpellier Méditerranée Métropole a procédé à un nombre important de mesures de contrôle et de suivi prescrites par l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2013 portant, entre autres, sur les eaux de ruissellement interne (eaux pluviales), les eaux souterraines dont la source de Fontgrand, la Cadoule (Indice Biologique Global Normalisé), la faune et la flore, le bruit, les tirs de mine, le biogaz, le suivi des odeurs...

L'organisation dispose de certificats suivant les référentiels ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001, renouvelés suite à l'audit du 20 décembre 2017.

## D - La plateforme de Grammont

La valorisation des déchets verts, principalement déposés dans les déchèteries (Points Propreté) de la Métropole, est assurée pour partie par la plateforme de valorisation de Grammont entièrement rénovée et exploitée en régie : en 2018, elle a traité 21 100 tonnes en provenance des déchèteries de la moitié Est du territoire, des services techniques municipaux des communes de la Métropole et des entreprises d'espaces verts. La majorité des végétaux reçus a été broyée et livrée à l'unité de méthanisation AMETYST pour servir de structurant à la maturation des digestats, ou encore à la nouvelle station

d'épuration des eaux usées de Baillargues, pour servir à la fabrication de compost.

7 390 tonnes de déchets verts en provenance des déchèteries de l'Ouest de la Métropole ont été traitées par l'établissement Véolia de Pignan, bénéficiaire d'un marché public de prestations de service conclu avec la Métropole. Elles ont été, soit broyées et utilisées en co-produits pour le compostage de boues issues des stations d'épuration des eaux usées de la Métropole, soit directement compostées sur place.

## E - L'unité de valorisation énergétique OCREAL

Dans le cadre du marché conclu avec la société OCREAL d'une part et conformément aux obligations relatives à la délégation de service public mise en œuvre par le syndicat mixte « Entre Pic et Etang » d'autre part, 26 144 tonnes de déchets ont été traitées au sein de l'unité de valorisation énergétique sise à Lunel-Viel. En particulier :

- 4 434 tonnes sont des déchets résiduels issus des collectes de certaines zones d'activités pauvres en matière organique et impropres à la méthanisation ;

- 10 182 tonnes sont des déchets à haut pouvoir calorifique issus du tri réalisé sur l'unité de méthanisation AMETYST (refus légers de la chaîne de tri) ;

- 6 607 tonnes sont des refus du centre de tri DEMETER (refus de tri des déchets déposés dans les bacs ou sacs jaunes), et 2 422 tonnes sont des installations de tri DIB de Garosud qui conditionnent les cartons et papiers journaux déposés dans les déchèteries et les colonnes à papier.



Unité de valorisation énergétique OCREAL

## F - Les unités complémentaires de traitement gérées par des structures privées

- 18 503 tonnes de déchets inertes issus des Points Propreté en 2018 ont été transférées sur le site géré par la société SOVAMI à Grabels (triés et en grande partie réutilisés, par exemple en remblai routier).

- 17 970 tonnes de déchets recyclables de papiers et de cartons pré-triés sur le centre de tri DEMETER ou issus des collectes en apport volontaire ont été acheminés pour recyclage en 2018, dans le cadre d'un contrat de prestations de service vers les centres de tri, de conditionnement des entreprises SMN et VEOLIA.

- 8 182 tonnes d'encombrants collectées en porte-à-porte ont elles aussi été triées par catégorie de matériaux, sur le centre de tri DIB exploité par la société SMN à Garosud situé sur la commune de Montpellier (valorisation à 32 % en 2018).

- 8 978 tonnes de bois collectées en Point Propreté ont été expédiées sur le centre de tri et de valorisation de VEOLIA à Pignan et 98 % valorisées, soit en bois de chauffage (bois de classe A) pour alimenter la chaufferie bois de l'université Paul Valéry située à Montpellier, soit en panneaux d'agglomérés (bois de classe B) dont les usines de transformation se situent en Italie et en Espagne.

5

# L'exploitation des Points Propreté



Point Propreté de Baillargues

**75 395**

**tonnes  
collectées**

**2**

**nouvelles bennes  
éco-mobilier  
mises en place en 2018**

**12**

**unités privées  
prévues pour l'accueil  
des professionnels**

# L'exploitation des Points Propreté

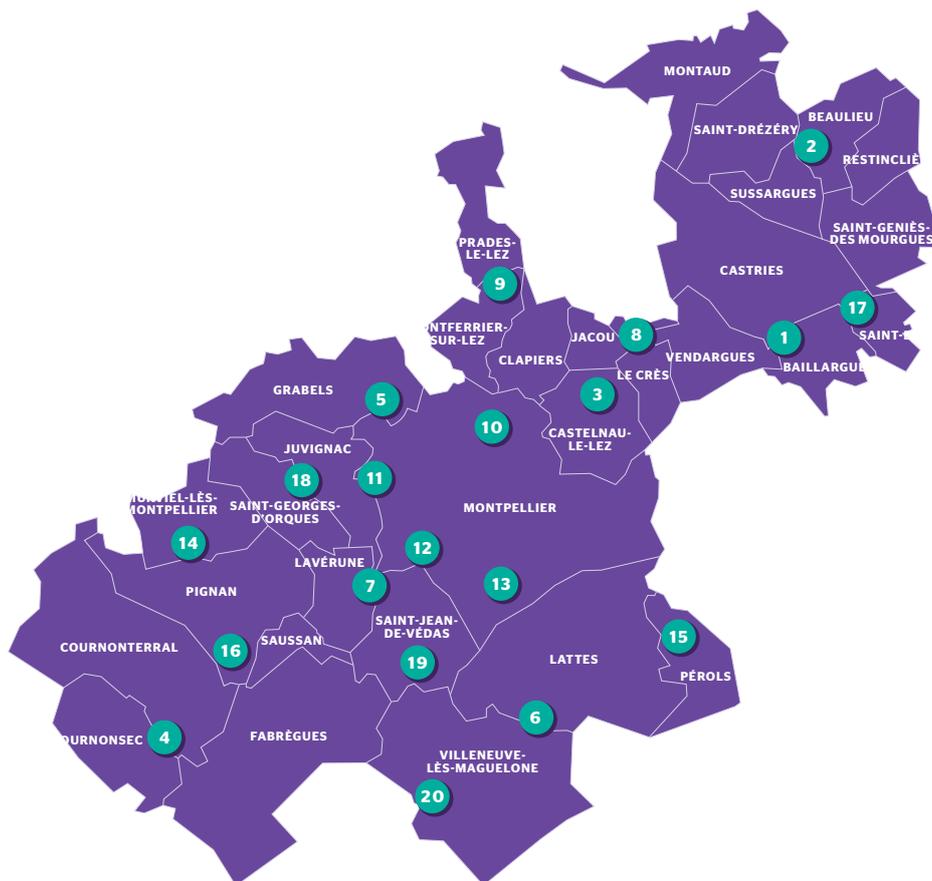
A - Les installations .....p. 36  
 B - Le programme de modernisation  
 des déchèteries .....p. 37  
 C - Les filières .....p. 38

D - Les nouvelles conditions d'accueil  
 des professionnels en déchèteries..... p. 38

## A - Les installations

Les 20 Points Propreté, qui sont des déchèteries mises à disposition des habitants sur le territoire afin qu'ils puissent se débarrasser de leurs objets encombrants, végétaux, gravats et déchets spéciaux ou toxiques, permettent de valoriser plus des deux tiers des déchets déposés.

INDICATEUR	TONNAGE ENTRANT POINTS PROPRETÉ (DÉCHÈTERIES)					Évolution 2017/2018	
	2014	2015	2016	2017	2018		
Tonnage annuel (t/an)	84 887	90 523	91 241	71 545	75 395	+3 850	+5.4%



L'accès au service est réservé aux ayants droit, c'est-à-dire aux ménages et autres petits producteurs de déchets munis d'un titre d'autorisation et implantés dans le périmètre de Montpellier Méditerranée Métropole, utilisant des véhicules de tourisme ou des véhicules utilitaires d'un poids total en charge maximal de 3,5 tonnes.

Les dépôts sont acceptés dans la limite d'un mètre cube sans toutefois excéder 2 tonnes par semaine, par usager et par site.

Depuis 2017, l'annexe 2 à l'arrêté n°A2017-52 précise le règlement intérieur des Points Propreté, avec une nouveauté, la limitation du gabarit des véhicules entrants à 2 mètres de haut, condition validée par les représentants des professionnels usagers des déchèteries.



## Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à son environnement

Au-delà des travaux de rénovation qui auront notamment pour objectif de remettre à niveau les dispositifs d'assainissement et de sécurité des installations, le changement en 2016 de l'ensemble des armoires à déchets spéciaux par des équipements plus grands répondant aux dernières normes environnementales a pour effet d'améliorer significativement les conditions de stockage et les quantités (observables en 2017 et confirmées en 2018) de ces déchets toxiques ou dangereux déposés par les ménages.



Mobilier  
Point Propreté

## C - Les filières

Depuis 2014, 14 bennes « Eco-mobilier » sont désormais en service dans les déchèteries, gérées par l'éco-organisme qui prend en charge l'évacuation et la valorisation issus des déchets d'équipements d'ameublement (Mobilier) déposés par les usagers. Ces bennes ont permis en 2018 de collecter 2 020 tonnes de DEA à la charge exclusive d'Eco-mobilier.

Depuis 2006, Montpellier Méditerranée Métropole fait collecter par Emmaüs les équipements électriques et électroniques usagés déposés par les habitants dans les déchèteries : environ 10% d'entre eux sont réparés et remis en vente à bas prix auprès des personnes défavorisées, le solde étant confié à l'éco-organisme Ecologic pour être dépollué, démantelé et valorisé.

## D - Les nouvelles conditions d'accueil des professionnels en déchèteries



En lien avec les dispositions du décret du 10 mars 2016 qui oblige une grande partie des entreprises productrices à trier les flux de papier, métal, plastique, verre et bois, et qui instaure d'autre part une obligation de reprise par les distributeurs, Montpellier Méditerranée Métropole a accompagné l'amélioration des pratiques de tri et de réduction des déchets chez les professionnels.

Au terme d'un travail d'échanges et de concertation mené en 2016 avec les acteurs économiques locaux (CCI, CMA, CAPEB, fédérations professionnelles et opérateurs spécialisés dans le tri et la valorisation des déchets), les modalités d'accueil et de prise en charge des déchets dans les déchèteries de la Métropole ont été modifiées depuis le 30 janvier 2017, avec une limitation de l'accès aux véhicules de tourisme et petits véhicules utilitaires.

Cette démarche a permis de renforcer des installations privées existantes de recyclage et de valorisation des déchets d'activités économiques et d'en faire émerger de nouvelles dans un objectif de maillage du territoire : depuis début 2017, 12 installations privées offrent sur le territoire métropolitain une solution aux producteurs de déchets en gros volumes répondant aux nouvelles exigences réglementaires d'amélioration du tri et de la valorisation des déchets.

6

# La communication



## GUIDE DE TRI ET DE COLLECTE



**ALLO DÉCHETS & PROPRETÉ**  
N° gratuit 0 800 88 11 77 depuis un poste fixe  
[montpellier3m.fr/villebelle](http://montpellier3m.fr/villebelle)

**Ensemble,  
éco-responsables.**



**18 681**

appels au n° gratuit  
« Allô Déchets & Propreté »  
+ **17 988** formulaires e-services

**5 000**

cendriers de  
poche distribués

# La communication

A - Une campagne globale .....	p. 40
B - Les actions des messagers de la prévention et du tri au quotidien .....	p. 40
C - Les appels au n° gratuit .....	p. 42

E - Le partenariat avec les gestionnaires d'habitat collectif .....	p. 42
---	-------

## A - Une campagne globale

Offrir aux habitants une Métropole propre passe par leur implication pour préserver collectivement l'environnement.

Une grande campagne pluri-annuelle de communication sur le tri des déchets et la propreté a été lancée à l'automne 2015 et se poursuivra jusqu'en 2020. Elle vise à sensibiliser dans la durée les habitants afin d'entraîner des évolutions de comportement par l'utilisation répétée de messages sur différents supports : affiches, presse, réseaux sociaux, audiovisuel. En 2018, l'accent a été mis sur le rappel des règles de propreté, dans un premier temps par la pose de signalétiques spécifiques (des « nudges ») en certains endroits stratégiques, puis par l'édition d'un « code de la rue » dans le cadre d'une campagne #STOP INCIVILITES appelée à se développer sur 2019.

Par ailleurs, le déploiement et le renforcement des équipements de collecte sélective en porte à porte et en points d'ap-

port volontaire s'accompagnent d'opérations de communication visant à sensibiliser les habitants aux gestes de tri ainsi qu'à la prévention des déchets.

La loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte d'août 2015 porte à -10% l'objectif national de diminution entre 2010 et 2020 du ratio annuel de production par habitant de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA).

**Cet objectif avait d'ores et déjà été atteint dès 2017 sur le territoire métropolitain** grâce aux actions mises en œuvre dans le cadre du programme local de prévention des déchets engagé en 2011 d'une part, et du programme de rénovation des déchèteries d'autre part, lequel vise à moderniser les 20 Points Propreté de la Métropole dans le respect du règlement limitant les apports en gros volumes.

Parmi les actions ayant contribué à ce résultat en 2018, on peut citer en particulier :

- Environ 15 000 autocollants STOP PUB distribués par les guichets uniques, les éco-messagers lors d'animations, dans le cadre du défi éco-responsable...
- 1160 composteurs individuels ou collectifs (résidences, établissements d'enseignement) ont été mis en place gratuitement.
- 210 foyers ont reçu un soutien financier et technique à l'acquisition de lombricomposteur ou de poules.
- La Métropole et la Ville se sont rapprochées des Conseils de quartier à Montpellier pour mettre en perspective l'installation en 2019 de 3 composteurs de quartier, à l'instar de celui des Grisettes mis en place à l'été 2017 (Rambla des Calissons), permettant de sensibiliser près de 400 foyers au tri et à la valorisation des biodéchets en associant les élèves du groupe scolaire Ludwig-Van-Beethoven.
- La promotion du ré-emploi au travers de collectes de proximité réalisées en centre-ville de Montpellier à l'aide d'une mini déchèterie (déployée 10 jours par mois en 10 points différents du quartier).
- La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) qui a été l'occasion de déployer des actions sur le territoire à destination des enfants, des étudiants, du grand public ainsi que des agents de la Ville, de la Métropole et du CCAS de Montpellier : collectes de jouets dans une trentaine d'écoles, collectes solidaires, troc étudiants, animation « vélo smoothie » pour valoriser les fruits « moches » (distribution de gobelets réutilisables), ateliers de réemploi, quizz interne dans le cadre d'une démarche éco-exemplaire, interventions scolaires et distribution de composteurs.
- L'expérimentation de « coaching » des habitants aux éco-gestes engagée en 2015, en partenariat avec la SERM et la start-up E3d Environnement, et à laquelle la régie des Eaux de la Métropole de Montpellier s'est associée auprès des nouveaux îlots résidentiels du quartier Port Marianne de Montpellier a été poursuivie et étendue à partir de fin 2017 à un secteur géographique englobant 10 000 foyers. 6 700 foyers, soit plus de 60% de la population du périmètre d'étude, ont adhéré en 2018 à la démarche baptisée « Défi Eco Responsable » et sont désormais accompagnés pour une durée de 18 mois.
- Environ 5 000 cendriers de poche ont été distribués en 2018 à l'occasion des grands événements festifs organisés par la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole (Antigone des Associations, accueil des nouveaux Montpelliérains, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets...), du FISE ou encore dans les 23 Maisons Pour Tous de Montpellier.



La Métropole a commencé à animer, en collaboration avec l'APIEU, son « grand jeu de la propreté ». Ce jeu présente un parcours à travers la Ville, du type jeu de l'oie, qui permet d'identifier les bons et mauvais comportements en matière de propreté urbaine et de faire réfléchir les élèves sur le sens des actes du quotidien. En 2018, les élèves d'une soixantaine de classes de CM1/CM2 ont été sensibilisés. Cette campagne de sensibilisation sera amplifiée en 2019.



## B - Les actions des messagers de la prévention et du tri au quotidien

Le déploiement et le renforcement des équipements de collecte sélective en porte-à-porte et en points d'apport volontaire s'accompagnent d'opérations de communication visant à sensibiliser, sur le terrain, les habitants aux gestes de tri ainsi qu'à la prévention des déchets. Ainsi, les 7 messagers de la prévention et du tri jouent un rôle central dans l'accompagnement de la mise en place des dispositifs de tri.

En 2018, ils ont porté les messages du tri et de la prévention sur les manifestations suivantes : Festival de la Tomate à Clapiers, Antigone des Associations, Accueil des nouveaux Montpelliérains, Fête de la courge à Saint-Jean-de-Védas, Educap City, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets...

Les messagers ont par ailleurs accompagné 10 opérations de collecte mobile chaque mois (hors juillet et août) sur le quartier Centre de Montpellier à l'aide de la remorque de tri (mini déchèterie) acquise fin 2015.

Enfin, les messagers et les agents de proximité ont mené diverses opérations de communication et/ou de sensibilisation :

- . en inscrivant plusieurs milliers d'habitants du quartier Port Marianne à Montpellier dans le cadre du protocole expérimental « défi éco-responsable » ;
- . en sensibilisant aux consignes de tri les étudiants de 6 cités universitaires de Montpellier et en formant des tuteurs étudiants, ainsi que les élèves d'environ 30 classes.

## C - Les appels au n° gratuit « Allô Déchets & Propreté »

Le numéro d'appel gratuit 0 800 88 11 77 permet aux usagers d'obtenir une information sur le fonctionnement du tri et des collectes.

Il sert également de relais pour l'attribution et la maintenance des bacs de collecte et prend en charge les doléances exprimées par les usagers vis-à-vis des services de collecte et de nettoyage. En 2018, 18 681 appels ont été servis par ce standard.

Par ailleurs, depuis fin 2012, le formulaire internet «e-service» vient compléter les services au citoyen et près de 17 988 formulaires ont été enregistrés en 2018, en grande partie par l'intermédiaire des guichets uniques présents dans chaque commune.

Au total, ce sont donc plus de 39 522 demandes (appels téléphoniques, e-services, emails, courriers...) qui ont été traitées par la DPVD au titre de la gestion des déchets et de la propreté, ce qui atteste de l'efficacité du dispositif de prise en compte des demandes des usagers du service public.

**N° gratuit | 0 800 88 11 77**

Appel gratuit depuis un poste fixe  
du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h

INDICATEUR	APPELS AU NUMÉRO GRATUIT					Évolution 2017/2018	
	2014	2015	2016	2017	2018		
Nombre d'appels/an	29 200	29 600	35 948	22 727	18 681	-4 046	-17.8%

## E - Le partenariat avec les gestionnaires d'habitat collectif

Dans le prolongement des conventions de partenariat signées en 2010, en 2011 et en 2013 entre la Communauté d'Agglomération de Montpellier et l'Office Public de l'Habitat ACM afin de mettre en œuvre les mesures destinées à améliorer les performances du tri sélectif et à accompagner la réduction des déchets dans l'habitat collectif, une nouvelle convention a été signée en septembre 2016 pour une période de 3 ans, qui prévoit notamment :

- la création, en plus du poste de « messenger de la prévention et du tri des déchets » déjà financé par la Métropole dans les deux premières conventions, d'un poste de « référent propreté et développement durable » au sein d'ACM, aidé à hauteur de 25 000 € par an par la Métropole,
- l'éco-exemplarité au sein de la structure ACM en matière de prévention des déchets, avec l'établissement d'un diagnostic des déchets produits par les services,
- la poursuite de la formation des personnels d'ACM à la problématique du tri et de la réduction des déchets,
- le relais par ACM de la communication de Montpellier Méditerranée Métropole relative au tri des déchets, à la collecte des encombrants et à la prévention des déchets auprès des locataires, du personnel et des partenaires d'ACM, au travers de différents supports : site Internet, intranet, livret d'accueil du locataire, courriers, affichage dans les résidences...
- la mise en place de supports spécifiques pour l'accueil des nouveaux locataires de l'OPH ACM (règlement de collecte, guide du tri, stop pub, objets promotionnels...) et d'une pro-

cédure d'accompagnement à la livraison des nouvelles résidences (boîtage, animations, porte à porte...),

- le développement d'actions et d'animations pour l'amélioration du tri des emballages et plus particulièrement du verre,
- la poursuite d'opérations de sensibilisation à la propreté et au tri des déchets des jeunes publics, en collaboration avec les associations de locataires, les comités de quartier ou d'autres partenaires présents dans les quartiers,
- la mise en place d'un travail collaboratif afin de valider les méthodes de mise en place du compostage collectif en pied d'immeubles et permettre ainsi d'équiper plus de 50 résidences,
- la recherche et la mise en œuvre de solutions de gestion des encombrants, dans l'intérêt des deux parties et avec un double objectif de gestion de la propreté et de réduction des déchets,
- la planification d'un nouveau programme de sensibilisation au tri, hiérarchisant les résidences où les actions sont prioritaires et définissant les modes d'intervention.

Par ailleurs, des relations privilégiées sont en train de se créer avec les autres bailleurs dans le cadre du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) porté pour la première fois par la Métropole.

Un projet d'amélioration du tri initié avec le CROUS dans les résidences universitaires a été retenu dans le cadre du PAC Eco-Emballages.

7

# L'administratif et le financier



**11,25%**

taux de TEOM  
inchangé  
depuis 2009

**5**

M€  
d'investissement  
global

**4,4**

M€ de recettes  
issues du tri  
sélectif

# L'administratif et le financier

A - Le financement du service .....	p. 44
B - Les dépenses .....	p. 45
C - Les recettes .....	p. 46

## A - Le financement du service

### La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont le taux de 11,25% est constant depuis 2009, a généré 71,8 M€ de recettes en 2018.

### La redevance spéciale

Montpellier Méditerranée Métropole a instauré la redevance spéciale concernant les déchets non ménagers assimilables aux déchets ménagers, conformément aux dispositions des articles L.2333-78 et L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les établissements publics et les gros producteurs privés de déchets assimilés (> 3 000 litres par semaine) collectés par le service public.

En 2018, 390 établissements étaient redevables. La redevance spéciale a représenté une recette de 4 M€.

Cette redevance spéciale s'applique à toute personne physique ou morale (en dehors des ménages) indépendamment

de sa situation au regard de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, dès lors qu'elle bénéficie de la collecte des déchets assimilés. Cette redevance spéciale s'applique à l'ensemble des usagers du service sans aucune exonération possible.

A partir de 5 000 litres hebdomadaires de déchets produits, la collectivité se réserve aussi le droit de ne pas répondre favorablement à une demande de collecte du fait des sujétions techniques particulières que peut rencontrer le service dans l'organisation des collectes. Le producteur devra alors contractualiser avec un prestataire privé, conformément à la réglementation en vigueur.

Les tarifs de la redevance spéciale sont modulés en fonction de l'effort de tri réalisé, soit pour 2018 (inchangés par rapport à 2017) :

- déchets non recyclables : 0,0295 euro par litre
- déchets recyclables (en mélange, biodéchets ou papiers blancs) : 0,019 euro par litre
- verres : 60 euros par tonne (il est offert aux gros producteurs de verre la possibilité de leur mettre à disposition une colonne à verre sur leur domaine privé).

### Les principaux éco-organismes, partenaires financiers de Montpellier Méditerranée Métropole



En septembre 2017, Ecofolio et Eco-Emballages se sont rapprochées et forment désormais CITEO, afin notamment d'accélérer le développement de l'économie circulaire. ECO-EMBALLAGE, plus ancien éco-organisme de France, assure depuis 1992 le pilotage du dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers. Son objectif est d'inciter au geste du tri, d'accompagner la collecte, d'encadrer le recyclage et de promouvoir l'éco-conception des emballages. Il soutient la collecte sélective en versant des aides financières aux collectivités grâce à la contribution payée par les metteurs sur le marché d'emballages. Ce soutien est d'autant plus important que le rendement à l'habitant est élevé. ECOFOLIO, éco-organisme créé en 2006 dont la mission est de développer le recyclage des papiers en France. Il soutient financièrement le recyclage des papiers, notamment au travers d'une contribution pour tous les imprimés gratuits distribués, pour alléger la charge financière supportée par la collectivité.



Depuis 2012, ECOMOBILIER organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Lors de l'achat d'un meuble neuf, une éco-participation est à la charge du consommateur. Elle s'applique à tous les éléments d'ameublement et est ensuite reversée à Eco-mobilier pour financer l'organisation de la filière (mise en place de bennes meubles sur les déchèteries notamment).



ECOLOGIC est l'un des trois éco-organismes agréés pour la collecte des DEEE ménagers (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Il met en place et développe un dispositif de collecte, de recyclage et de valorisation des DEEE, opérationnel sur l'ensemble du territoire depuis 2006.



Eco TLC est l'éco-organisme des textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures, dont le rôle, depuis 2008 est de favoriser la récupération et la valorisation des Textiles, Linge et Chaussures (TLC) usagés.



DASTRI a été créé en 2009 pour la collecte des DASRI-PAT (Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux des Patients en Auto-Traitement). Il met en place et développe des dispositifs de collecte, de recyclage et de valorisation, notamment au travers des pharmacies.



ECO-DDS est un éco-organisme, créé en 2013, dont l'objectif est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages. Les DDS sont des déchets susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour l'environnement ou pour la santé.

## B - Les dépenses

### Les dépenses globales

**Section investissement : 4 811 975 € TTC**

**Section fonctionnement (hors dépenses de personnels) : 58 969 269 € TTC**

### Les dépenses principales

COLLECTE - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (€ TTC)			Évolution 2017/2018
	2017	2018	
Contrats de prestation de collecte	20 864 127	21 099 320	+1.1%
Contrats de maintenance des bacs de précollecte	858 121	802 317	-6.5%
Gestion des Points Propreté (déchèteries)	5 013 502	4 408 235	-12.1%
Gestion des Points Verts (Apport Volontaire)	687 620	482 341	-29.9%
<b>TOTAL</b>	<b>27 423 370</b>	<b>26 792 213</b>	<b>-2.3%</b>

COLLECTE - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (€ TTC)			Évolution 2017/2018
	2017	2018	
Achat bacs pré-collecte	625 313	466 620	-25.4%
Travaux sur les Points Propreté (déchèteries)		75 142	-
Achats colonnes PAV	578 894	381 779	-34.1%
<b>TOTAL</b>	<b>1 364 661</b>	<b>923 541</b>	<b>-32.3%</b>

TRAITEMENT ET VALORISATION - DÉPENSES FONCTIONNEMENT (€ TTC)			Évolution 2017/2018
	2017	2018	
Exploitation Centre de tri des déchets ménagers	3 700 000	3 624 850	-2%
Exploitation ISDND	2 382 709	2 502 681	+5%
TGAP (incinération stockage)	2 882 864	2 306 468	-20%
Traitement déchets verts (hors plateforme Grammont)	282 444	307 449	+8.9%
Tri encombrants et valorisation déchets bois	1 744 858	2 163 875	+24%
Unité valorisation énergétique OCREAL	4 030 000	3 354 807	-16.8%
Traitement par méthanisation (DSP AMETYST)	13 050 355	13 300 367	+1.9%
<b>TOTAL</b>	<b>28 073 230</b>	<b>27 562 514</b>	<b>-1.8%</b>

TRAITEMENT ET VALORISATION - DÉPENSES INVESTISSEMENT (€ TTC)			Évolution 2017/2018
	2017	2018	
Travaux liés à l'unité de méthanisation	244 040	75 560	-69%
Travaux liés à l'exploitation de l'ISDND casiers 1 et 2	636 734	365 260	-42.6%
Travaux liés au suivi post exploitation du Thôt	-	-	- %
Travaux pour le centre de tri DEMETER	839 448	1 725 417	+105.5%
<b>TOTAL</b>	<b>1 720 222</b>	<b>2 166 238</b>	<b>+25.9%</b>

Remarque :

Les éléments financiers ci-dessus sont extraits du Compte Administratif 2018 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile ; ils n'intègrent pas par ailleurs les dépenses de personnels et de frais généraux (structures, services support, moyens généraux).

## C - Les recettes

RECETTES (€ TTC)			Évolution 2017/2018
	2017	2018	
Produits des droits d'accès à Grammont (déchets verts)	188 202	189 278	+0.6%
Produits reprise ferraille	181 534	369 425	+103.5%
Produits reprise papiers cartons (PAV)	79 564	140 521	+76.6%
Produits reprise verre	282 178	305 011	+8.1%
Produits reprise du centre de tri (papiers cartons)	225 048	455 671	+102.5%
Produits reprise cartons porte-à-porte	19 397	41 599	+114.5%
Produits reprise matières plastiques / acier / alu	195 174	295 535	+51.4%
Soutiens Eco-Emballages à la tonne triée	2 718 480	2 728 550	+0.4%
Autres soutiens éco-organismes	759 759	276 257	-63.6%
Redevance Spéciale	6 338 667	4 009 165	-36.8%
TEOM	69 318 418	71 851 556	+3.7%
<b>TOTAL</b>	<b>80 306 421</b>	<b>80 662 568</b>	<b>+0.5%</b>

À noter : environ 2,3 M€ ont été facturés début 2017 pour des prestations relatives à la redevance spéciale de 2016.

Les collectes sélectives ont donc généré environ 4,4 M€ de recettes, dont environ 3 M€ de soutiens à la tonne triée de la part des éco-organismes mettant en œuvre les différentes filières de responsabilité élargie des producteurs (Citeo pour les emballages ménagers, EcoFolio pour les papiers graphiques, Ecologic pour les déchets d'équipement électriques et électroniques), le solde de 1,3 M€ étant constitué des recettes de ventes des matériaux recyclés.

# Les perspectives 2019



Futur centre DEMETER

**Montpellier Méditerranée Métropole a développé une filière de traitement des déchets ménagers collectés sur son territoire, conforme au plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPG-DnD) du département de l'Hérault.**

Pour les prochaines années, l'unité de méthanisation AMETYST et le centre de tri des déchets recyclables DEMETER en cours d'extension de capacité, seront en mesure d'absorber l'augmentation de la production de déchets, minimisée grâce aux effets croisés de la prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et de l'augmentation du tri.

2019 verra se mettre en place **l'extension des consignes de tri des plastiques**. L'année 2019 sera l'occasion d'engager une grande campagne de redynamisation du tri des déchets recyclables s'appuyant notamment sur une augmentation significative des colonnes de tri mises à disposition des habitants.

**Le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** définit les nouveaux objectifs et cadres de la prévention et de la gestion des déchets à horizon de 6 et 12 ans (2025 et 2031). Le projet de plan constate ainsi que la Région est en situation d'excédent de capacités de stockage et que la capacité régionale actuelle d'incinération est suffisante au regard des objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV), et conduit d'une part, à ne pas autoriser de création de nouvelles capacités de stockage ou de valorisation énergétique, et d'autre part à élargir les zones de chalandise des installations de traitement.

Au vu des perspectives conjointes de la fermeture programmée de l'installation de stockage fin 2019 et de l'échéance

au 30 juin 2019 des contrats conclus avec OCREAL, ont conduit Montpellier Méditerranée Métropole à rechercher de **nouvelles formes de contractualisation** pour les capacités d'accueil et de traitement des refus issus des unités de prétraitement ainsi que des encombrants issus du service des déchèteries auprès des opérateurs économiques du secteur d'activités.

Complémentairement, Montpellier Méditerranée Métropole étudie des **solutions alternatives** pour faire évoluer sa filière de traitement des déchets, afin de répondre à des objectifs environnementaux encore plus ambitieux et aux nouvelles contraintes réglementaires avec l'objectif principal de la réduction optimale des déchets ultimes, notamment par le développement d'une filière « Combustibles Solides de Récupération » (CSR), et le développement de l'économie circulaire. Cette filière permettrait de distraire des filières de traitement traditionnel (stockage ou incinération) 30 à 50% de ces tonnages auprès de cimentiers, chaufferies urbaines, industriels gros consommateurs d'énergie.

Conjuguée à l'augmentation des performances de tri des recyclables secs « dopées » par l'extension et la simplification des consignes de tri d'une part, à la poursuite des efforts en matière de tri des biodéchets et de prévention des déchets (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, promotion de la réparation et du réemploi,...) d'autre part, cette nouvelle filière permettrait à la Métropole de s'inscrire dans les objectifs de la loi TECV, repris par le projet de plan régional de prévention et valorisation des déchets en cours d'adoption.

Le solde des refus ultimes devra quant à lui continuer à être acheminé vers des installations de traitement dans le respect des dispositions du plan régional.

# Glossaire

**Biodéchets** : Fraction fermentescible des ordures ménagères : reste de repas, épluchures de fruits et de légumes, tonte...

**Coût aidé** : Coût technique - soutiens des sociétés agréées (Eco-Emballages, EcoFolio...) - aides perçues

**Coût complet** : Somme des charges

**Coût technique** : Coût complet - recettes industrielles

**Compost** : Produit stable propre à l'enrichissement des sols, issu de la fermentation des résidus organiques

**C.S.R** : Combustible Solide de Récupération

**Déchets** : Selon l'article n°1 de la loi du 15 juillet 1975, « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon »

**Déchet ultime** : Déchet qui n'est plus valorisable, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique

**D.A.E.** : Déchets des Activités Économiques

**D.E.A.** : Déchets d'Équipements d'Ameublement

**D.D.S.** : Déchets Diffus Spécifiques

**D.E.E.E.** : Déchets D'Équipements Électriques et Électroniques

**D.M.A.** : Déchets Ménagers et Assimilés : déchets issus des activités quotidiennes des ménages et déchets issus des activités économiques (artisanat, commerces, bureaux) collectés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages

**D.S.P.** : Délégation de Service Public

**E.L.A.** : Emballage pour Liquide Alimentaire (brique alimentaire)

**E.M.R.** : Emballages Ménagers Recyclables (carton)

**ISDND** : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

**O.M.A.** : Ordures Ménagères et Assimilées (hors encombrants et hors déchèteries).

**O.M.R.** : Ordures Ménagères Résiduelles : part des ordures ménagères collectées en mélange après collectes sélectives

**P.A.V.** : Point d'Apport Volontaire

**P.C.I.** : Pouvoir Calorifique Inférieur des déchets

**P.E.H.D.** : Polyéthylène Haute Densité (flaconnage plastique opaque)

**P.E.T.** : Polyéthylène Téréphtalate foncé ou coloré (bouteille plastique coloré)

**P.E.T.** : Polyéthylène Téréphtalate clair (bouteille plastique incolore)

**Population DGF (dotation globale de fonctionnement)** : population permanente + un habitant par résidence secondaire

**R.E.P.** : Responsabilité Élargie des Producteurs

**Stockage** : Concerne la fraction des déchets qui ne peut pas être valorisée dans des conditions techniques et économiques du moment

**T.E.O.M.** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**T.G.A.P.** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes (porte sur les déchets incinérés ou enfouis)

**Valorisation énergétique** : Consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité

**Valorisation matière** : Le (ou l'un des) matériau(x) du déchet, après transformation, devient la matière première d'un nouveau produit, c'est le recyclage

**Valorisation organique** : Mode de traitement des déchets organiques ou fermentescibles par compostage



# Rapport annuel 2018

## sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Etabli en application des dispositions de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Des questions sur vos déchets ? Nous vous guidons !

#### RUBRIQUE

[montpellier3m.fr/villebelle](http://montpellier3m.fr/villebelle)

N° gratuit | 0 800 88 11 77

Appel gratuit depuis un poste fixe  
du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h

BAILLARGUES

BEAULIEU

CASTELNAU-  
LE-LEZ

CASTRIES

CLAPIERS

COURNONSEC

COURNONTERRAL

FABRÈGUES

GRABELS

JACOU

JUVIGNAC

LATTES

LAVÉRUNE

LE CRÈS

MONTAUD

MONTFERRIER-  
SUR-LEZ

MONTPELLIER

MURVIEL-LÈS-  
MONTPELLIER

PÉROLS

PIGNAN

PRADES-LE-LEZ

RESTINCLIÈRES

SAINT-BRÈS

SAINT-DRÉZÉRY

SAINT GENIÈS  
DES MOURGUES

SAINT GEORGES  
D'ORQUES

SAINT JEAN  
DE VÉDAS

SAUSSAN

SUSSARGUES

VENDARGUES

VILLENEUVE-LÈS-  
MAGUELONE

#### MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"  
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"



montpellier  
Méditerranée  
métropole

[montpellier3m.fr](http://montpellier3m.fr)